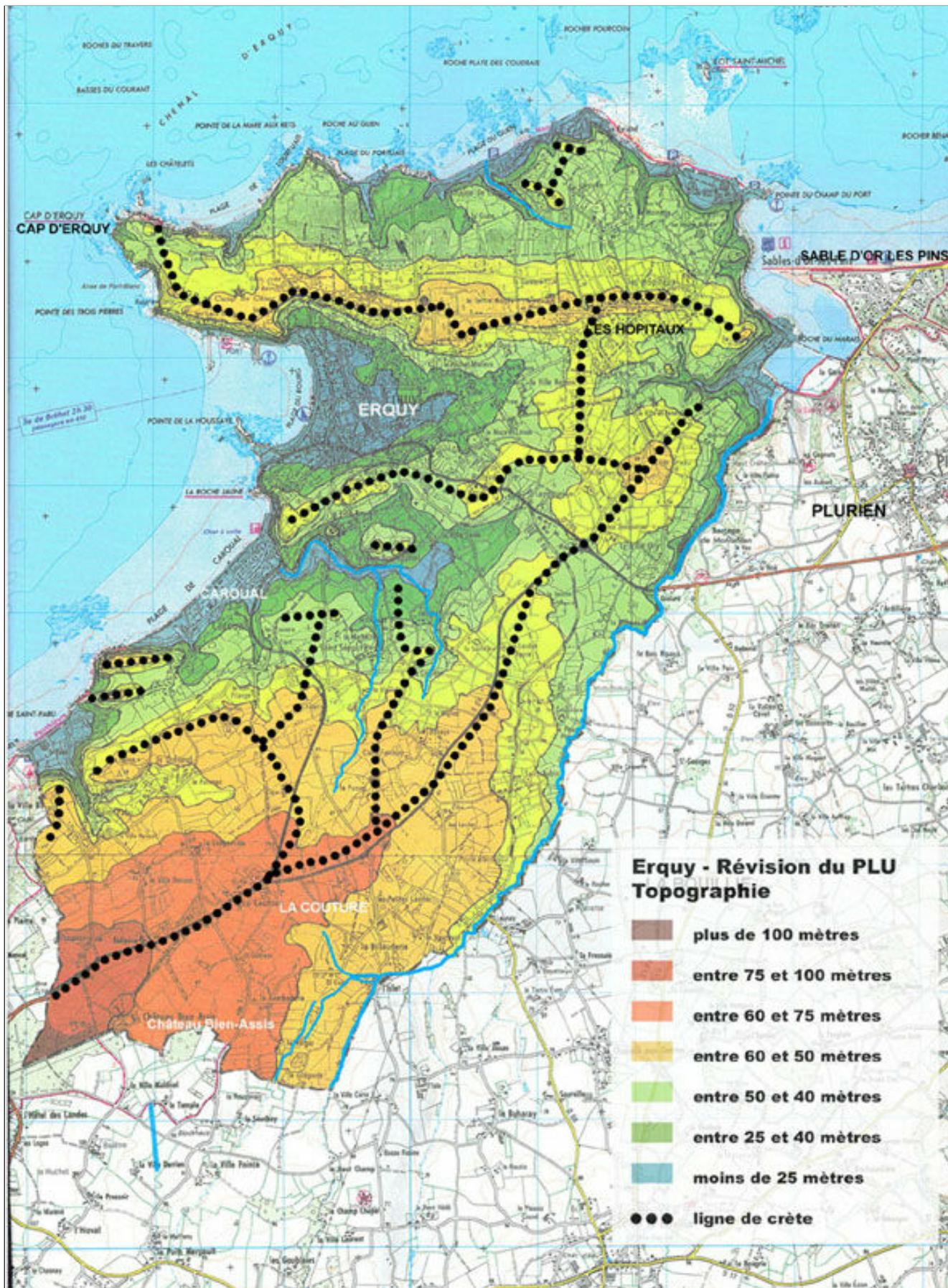


ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Analyse paysagère :

1.1. Le relief :



Le relief d'Erquy est complexe, ressemblant à une feuille de papier légèrement chiffonnée, d'où ressortent de nombreuses lignes de crêtes qui ont une très grande importance dans la lecture du paysage. En effet, celles-ci séquent ou accompagnent les vues, mettent en valeur certains éléments bâtis ou naturels ou au contraire les cachent.

Il existent d'abord **trois lignes structurantes d'organisation Est-Ouest**:

- la plus au nord, d'altitude moyenne de 50 mètres, trace un segment rectiligne qui va du Cap d'Erquy jusqu'à la Roche du Marais. Ces points hauts sont largement occupés par un développement urbain étalé (hameaux de Tu Es Roc, des Hôpitaux, et leurs extensions) et par la forêt.
- la ligne intermédiaire relie les points hauts de la Roche Jaune qui surplombe Erquy et Caroual, de la chapelle Notre-Dame, de Bellevent, et du château d'eau de la Ville Josselin.
- la plus au sud, proche de Saint-Pabu, forme un crochet partant de la Couture et aboutissant au Dréneuf, et enferme une vallée étroite.

Visible de loin, la ligne de crête qui va du Cap d'Erquy jusqu'à la Roche du Marais



Dans **un sens nord-est sud-ouest, une longue ligne de crête** partage un plateau assez plat. Elle correspond au parcours de deux routes départementales: la RD 786 puis la RD 34 après La Couture.

Cette ligne a une incidence sur l'hydrographie (ligne de partage des eaux: à l'est l'Islet, à l'ouest des petits ruisseaux) et une importance pour le fonctionnement visuel de la commune. Au niveau du château de Bien-Assis, il s'agit des secteurs les plus hauts de la commune (de 60 mètres à plus de 100 mètres d'altitude)

↳ *Ces lignes séquent le paysage en trois bassins, trois "amphithéâtres" (Erquy le plus important, Caroual et Saint-Pabu) et une vallée, la vallée de l'Islet, assez plate en amont, mais qui prend de fortes pentes en aval, peu après son croisement avec la RD 786 au niveau de Quélard.*

Des **petites collines** ressortent du relief global. Sur la carte du relief, elles se reconnaissent à la concentration des couleurs, et par le dessin de lignes de crête très courtes. Dans la réalité, celles qui ressortent le plus sont la butte qui sépare les plages de Saint-Pabu et de Caroual, et la butte du Vau Bourdonnet.

Enfin, **de nombreuses petites vallées** découpent le relief en y imposant de fortes de pentes: vallons de Saint-Pabu, du Vau Bourdonnet/Saint-Sépulcre, de Caroual (le viaduc de l'ancienne voie ferrée la traverse), de la Vallée Denis/la Côtère.

Le vallon de Saint-Pabu



1.2. La structure végétale

La structure végétale de Erquy est essentiellement composée d'une trame bocagère plus ou moins dense, de boisements et de landes.

Elle est composée de talus avec haies boisées et remplit des fonctions agronomiques essentielles (protection des cultures et bâtiments contre le vent, lutte contre l'érosion hydraulique, captage et canalisation des écoulements superficiels).

La végétation des haies est variée. On retrouve les essences dominantes des boisements: chêne pédonculé, hêtre, châtaignier, ce dernier étant le plus souvent traité en cépée. Frêne et saule s'observent dans des milieux plus humides.

La strate arbustive peut comprendre houx, noisetier, aubépine, prunellier, églantier, ajonc, genêt,...

Le bocage joue également un rôle paysager important dans la structuration de l'espace agricole et dans l'intégration des bâtiments d'exploitation. Cependant, il est à déplorer pour de nombreuses exploitations un mauvais choix d'essences végétales qui dissonent avec l'identité bocagère de la commune. Paradoxalement, l'impact visuel d'un bâtiment, certes bien dissimulé, est substitué par celui d'un écrin dense et haut de conifères (pins, thuyas, sapins) en opposition avec le paysage de bocage comme le montre les photographies suivantes.



A gauche, haie bocagère composée d'essences végétales champêtres, silhouette ronde (tronc taillé et couronne élevée se développant en "boulé", strate arbustive couvrant le talus) et transparente en hiver. A droite, haies de conifères



bordant une exploitation agricole, écran opaque et sombre à la silhouette cisailée, antinomie du bocage.

La densité de ce bocage est très variable sur la commune, et le maillage originel n'est aujourd'hui plus que résidus. En effet, le remembrement et les pratiques agricoles contemporaines ont favorisés de très forts défrichements. Ainsi, sur une parcelle, il ne reste souvent que un à deux côtés encore plantés, mais qui sont aussi fortement altérés par de plus ou moins grandes éclaircies:

- le flanc ouest du talweg de l'Islet est une mosaïque de secteurs denses et de secteurs à mailles plus larges,
- la façade littoral ouest présente un paysage de champs ouverts, les haies étant surtout implantées près des bâtiments,
- Le nord-est de la commune présente également une trame bocagère de densités variables, les secteurs de bocage étant plutôt sur les pentes.

Au nord de la commune, un vaste espace boisé s'étend du Portuais jusqu'au domaine de Lanruen, entourant la ferme du Guen et se prolongeant au sud jusqu'au Tertre Molive et La Garenne. Il est composé en majorité de résineux. Quelques parcelles sont occupées par des feuillus.

Sur le reste de la commune les boisements sont surtout situés:

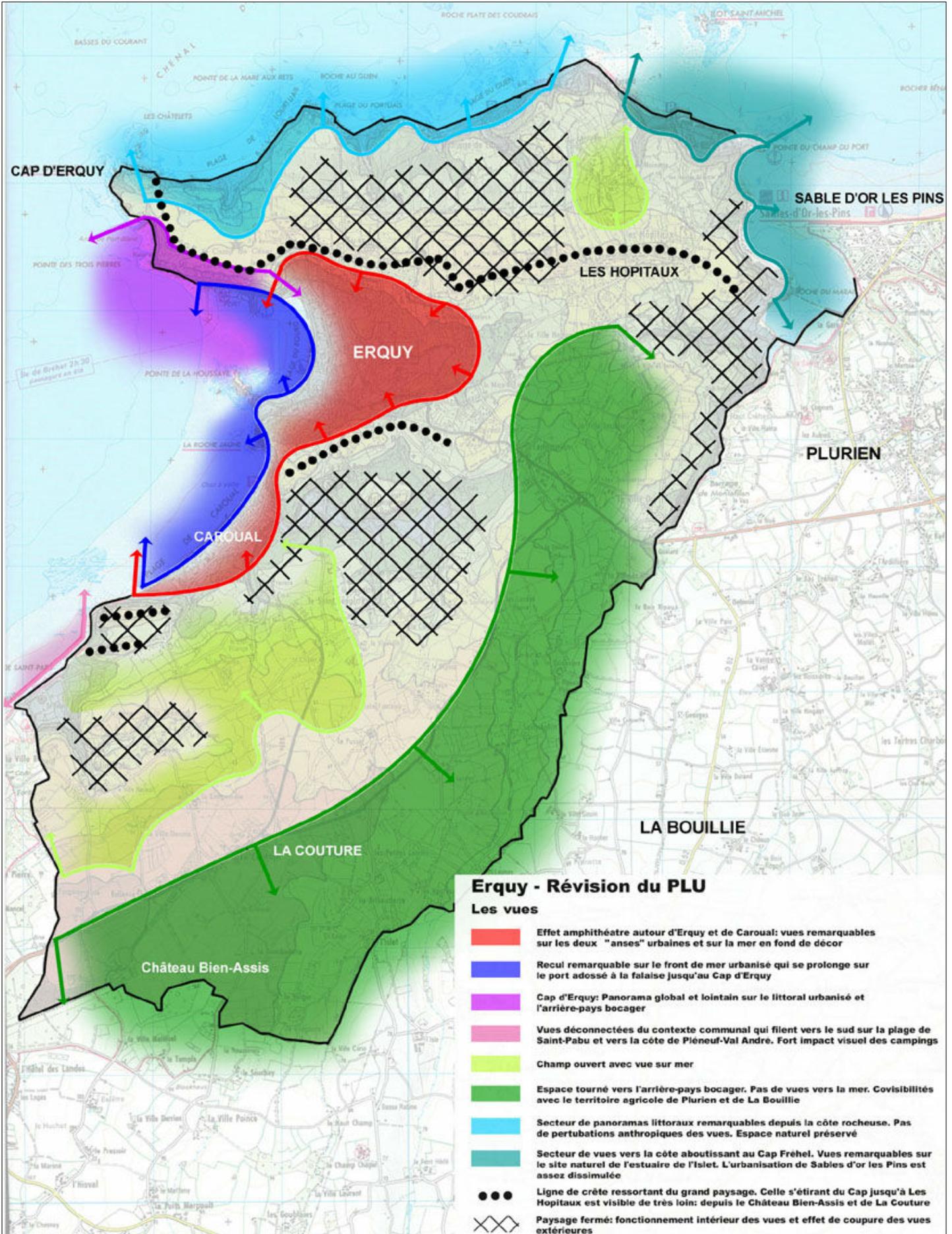
- Sur les pentes marquées: flancs ouest du talweg de l'Islet, entre le barrage de Montafilan et l'estuaire, flancs du talweg du ruisseau de Langourian à l'amont de Caroual, tertre de la Ville Rogon et du Vau Bourdonnet, vallon de Saint-Pabu
- dans les zones humides à fraîche: dans les axes de talweg, à l'ouest de Pusset, au niveau du verger, au niveau de Saint-Sépulcre ou en position plus tabulaire, entre les Petites Landes et les Landes, entre Bellevue et la Couture.

Du point de vue de la végétation, les essences sont assez variées: chêne pédonculé, châtaignier, frêne, hêtre, tremble, pin maritime, pin sylvestre, avec en sous-bois, noisetier, houx, fragon, aubépine... Les plantations récentes sont le plus souvent des peupliers ou des résineux.



La forêt de pins et les plantations récentes de résineux au camping Saint-Michel

1.3. Les vues



Le relief ainsi que les densités végétales, expliquent en grande partie le fonctionnement visuel d'Erquy duquel ressort de nombreux points de vues remarquables.

Une première distinction territoriale peut être faite en amont de cette analyse:

- Secteur de vues en relation avec la mer
- Secteur de vues en relation avec l'arrière-pays sans relation avec la mer
- Secteur fermé, fonctionnement visuel intérieur

La ligne de crête d'organisation sud-ouest nord-est, soulignée par les routes départementales, est d'une grande importance car elle est la limite des deux premiers types de fonctionnement visuel précités. En effet, à l'ouest de celle-ci diverses vues vers la mer sont permises. A l'est, on a un espace tourné vers l'arrière-pays bocager sans vues sur la mer, en covisibilités avec le territoire agricole de Plurien et de la Bouillie.

Vues vers l'arrière pays bocager



A l'ouest de cette ligne de crête, de nombreuses vues vers la mer sont permises de manière plus ou moins directes et de différentes natures comme le montrent les photographies sur les pages suivantes qui reprennent la légende de la carte des vues.

Enfin, les secteurs de fermeture du paysage sont aussi intimement lié au contexte topographique. En effet, ceux-ci correspondent soit à une déclivité concave de type vallée, souvent couverte d'une densité boisée importante (vallon de Saint-Pabu, vallon de Langourian - près de Caroual -, vallons de Saint-Sépulcre/Vau Bourdonnet, basse vallée de l'Islet, la vallée Denis), soit une déclivité convexe de type ligne de crête/ plateau comme c'est le cas pour la forêt de pins de Tu es Roc/ Les Hôpitaux ou les buttes boisées du Vau Bourdonnet et de Caroual.

Ces zones ont un fonctionnement intérieur des vues. Elles ont aussi un effet de coupure pour les vues extérieures.

Vallon de Saint-Pabu





Effet amphithéâtre autour d'Erquy et de Caroual: vues remarquables sur les deux anses urbaines et sur la mer en fond de décor

Recul remarquable sur le front de mer urbanisé qui se prolonge sur le port adossé à la falaise jusqu'au Cap d'Erquy



Cap d'Erquy: panorama global et lointain sur le littoral urbanisé et l'arrière-pays bocager





*Champ ouvert avec vue sur mer
Depuis la départementale 786, peu après le château, les falaises du Cap d'Erquy sont déjà visibles
La ligne de crête qui va du Cap d'Erquy jusqu'aux Hôpitaux est très visible, soulignée par la forêt et par l'urbanisation*



*Secteur de panoramas littoraux remarquables depuis la côte rocheuse.
Pas de perturbations anthropiques des vues. Espace naturel préservé*

Vues déconnectées du contexte communal qui filent vers le sud sur la plage de Saint-Pabu et vers la côte de Pléneuf-Val André. Fort impact visuel des campings dans ce secteur



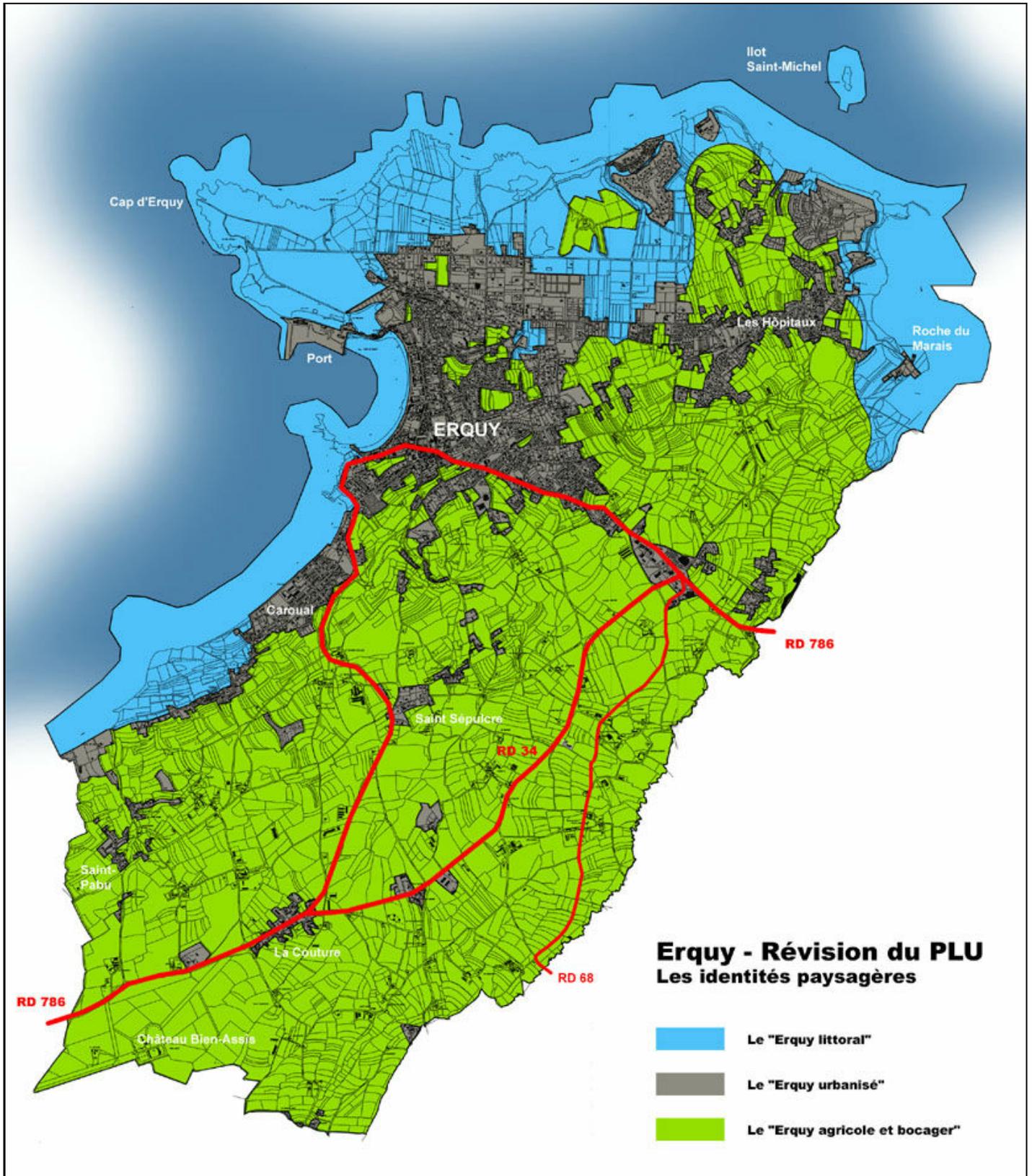
Secteur de vues vers la côte aboutissant au Cap Fréhel. Vues remarquables sur le site naturel de l'estuaire de l'Islet. L'urbanisation de Sables d'Or les Pins est assez dissimulée



1.4. Les unités de paysages

La commune d'Erquy, à l'image de la diversité de son relief et de sa végétation, présente plusieurs profils qui font son identité. En effet, trois grandes unités paysagères ressortent :

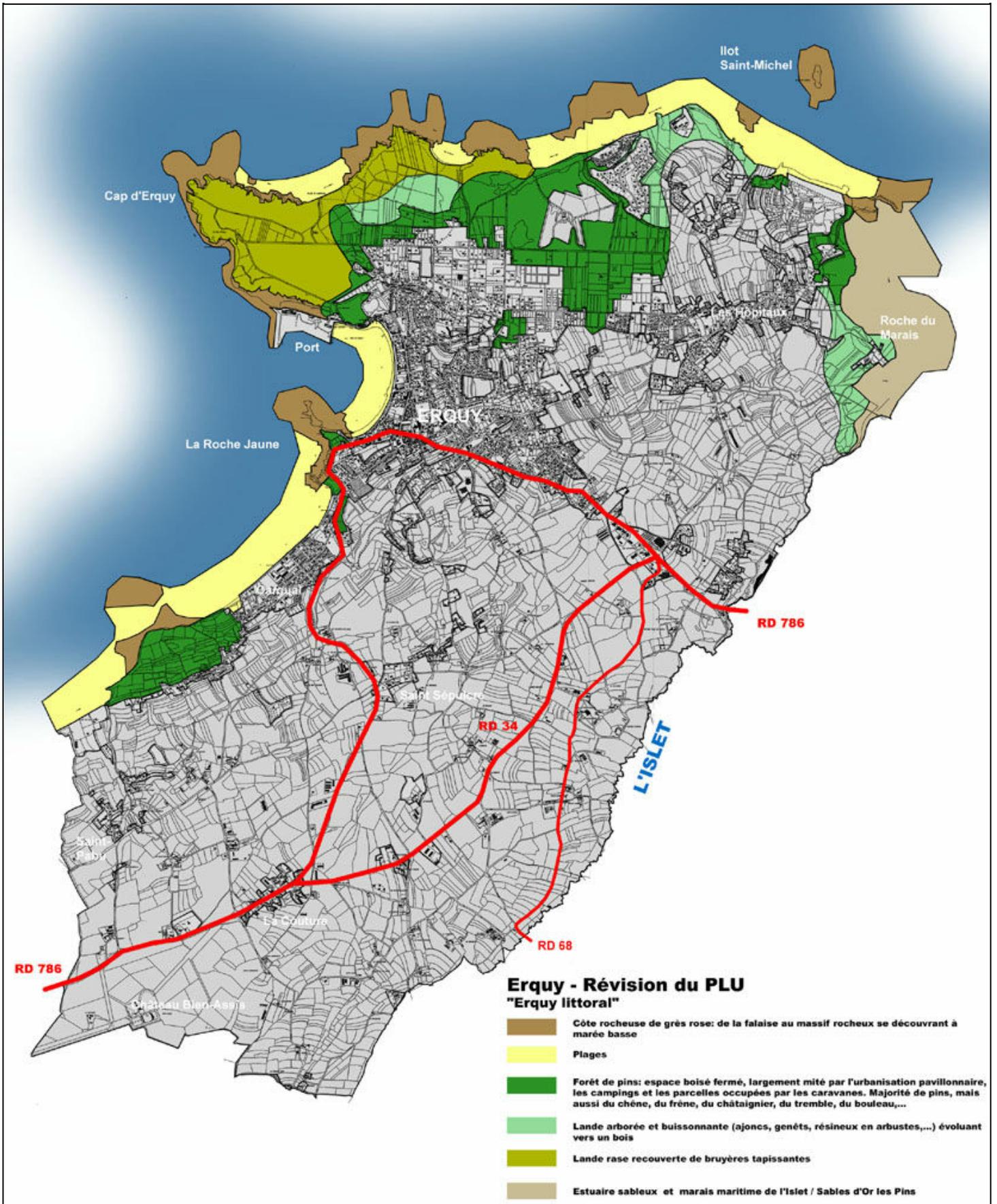
- Le « Erquy littoral »
- Le « Erquy urbanisé »
- Le « Erquy agricole et bocager »



1.4.1. Le « Erquy littoral »

Le « Erquy littoral » est la vitrine touristique en relation étroite avec l'océan, ses vents, ses marées.

Six unités composent ce secteur.



1.4.1.1. La côte rocheuse de grès rose

La côte nord, du Cap d'Erquy à l'estuaire de l'Islet, la Roche Jaune et le secteur entre Caroual et Saint-Pabu, correspondent à un massif géologique de grès rose dans la continuité du Cap Fréhel. En bordure de mer, ce massif affleure et laisse apparaître de grandes falaises ou des rochers se découvrant à marée basse, dont le plus majestueux ensemble est le Cap d'Erquy.

Ces entités accompagnées de leur abords au sol peu épais et recouvert de landes constituent les espaces naturels les plus remarquables de la commune et font son attractivité. Elles sont particulièrement sensibles du fait de la fragilité des milieux qui les composent et de la forte pression urbaine et touristique qu'elles suscitent.

Tout cela justifie leur protection, au travers notamment d'un classement au titre des sites et monuments naturels (loi de 1930) et au travers d'un plan périmétral des espaces littoraux remarquables au titre de la loi littoral (cf. Analyse réglementaire)



Côte rocheuse près du centre de vacances de la Fosse Eyraud



Le Cap d'Erquy



La Pointe de la Houssaye, écran entre les plages d'Erquy et de Caroual

1.4.1.2. Les plages

La mer a découpé, érodé ce massif rocheux en de nombreuses anses, et y a déposé le résultat de cette érosion pour former moins d'une dizaine de plages de sable fin.

Celles-ci s'insèrent dans deux contextes paysagers:

- un contexte urbanisé où leur forme incurvée est soulignée par un front urbain de type balnéaire (plage du bourg, plage de Caroual)
- un contexte encore "naturel", même si ce qualificatif peut sembler exagéré à la vue du nombre de reliquats d'urbanisation que l'on trouve à proximité (domaine de Lanruen, camping Saint-Michel,...).



*Plage du Portuais
au caractère
sauvage*



Plage de Caroual au caractère urbain balnéaire

La combinaison du bâti ancien et du paysage littoral de grande qualité permet de définir certains secteurs comme sensible vis à vis d'une urbanisation nouvelle. L'implantation éventuelle de nouvelles constructions devrait alors s'accompagner d'une étude paysagère fine. Ces sites sensibles sont par exemple la Plage de Lanruen, la Fosse Eyrand, l'entrée ouest de Caroual, St-Michel, la Vallée Denis...

1.4.1.3. La forêt de pins

La forêt d'Erquy, décrite ci-avant dans la description de la structure végétale, est une forêt d'identité maritime du fait de sa forte proportion de pins. Cet espace boisé glisse progressivement d'une fonction récréative, un lieu de promenade privilégié qui permet l'accès à la mer, vers une fonction résidentielle. Il s'agit un cadre très prisé pour la construction de résidences, notamment secondaires, et pour l'installation de campings-caravanings.

La forêt, installée sur un plateau, est aussi visible de loin. Sa silhouette est reconnaissable depuis les points hauts de la commune qui permettent des vues lointaines, depuis des secteurs de recul (la mer, les plages ou les anses maritimes, l'estuaire de l'Islet) et depuis la commune de Sables d'Or les Pins. Malheureusement les constructions récentes, d'un teint très clair, ressortent de plus en plus de cet masse arborée.

Les élus souhaitent favoriser l'extension de cette forêt maritime, notamment en direction du cap. Ils désirent créer une séparation nette entre le paysage boisé de la forêt maritime et celui plus ouvert (végétation rase) du cap, en retardant au maximum l'instant de la découverte de la mer et du paysage ouvert qui l'accompagne.

La forêt ressort du paysage de l'estuaire de l'Islet (vue depuis Sables d'Or les Pins)



La forêt vue de l'intérieur: urbanisation aux limites diffuses, chemins, mitage



1.4.1.4. Les landes

Les landes occupent les espaces proches de la côte de grès rose et prennent des formes plus ou moins évoluées selon la profondeur de sol disponible et leur exposition aux vents marins. Ainsi, le Cap d'Erquy, exposé aux vents nord-ouest dominants, est caractérisé par une lande côtière très rase composée de diverses bruyères. Plus en profondeur, ces landes s'entremêlent à la forêt évoluant vers ce type de boisement. La végétation, plus haute est alors composée d'ajoncs, de genêts, de résineux en strate arbustive,... Les landes créent alors des jeux de clairières dans une forêt très clairsemée par endroit. Du côté de la Vallée Denis, et de la basse vallée de l'Islet, les landes, beaucoup plus protégées des vents, sont hautes et impénétrables, prenant la forme de haies, de bosquets voire de bois naissants.



Lande rase recouverte de bruyères tapissantes



*Lande arborée et
buissonnante évoluant
vers un bois*

1.4.1.5. L'estuaire de l'Islet

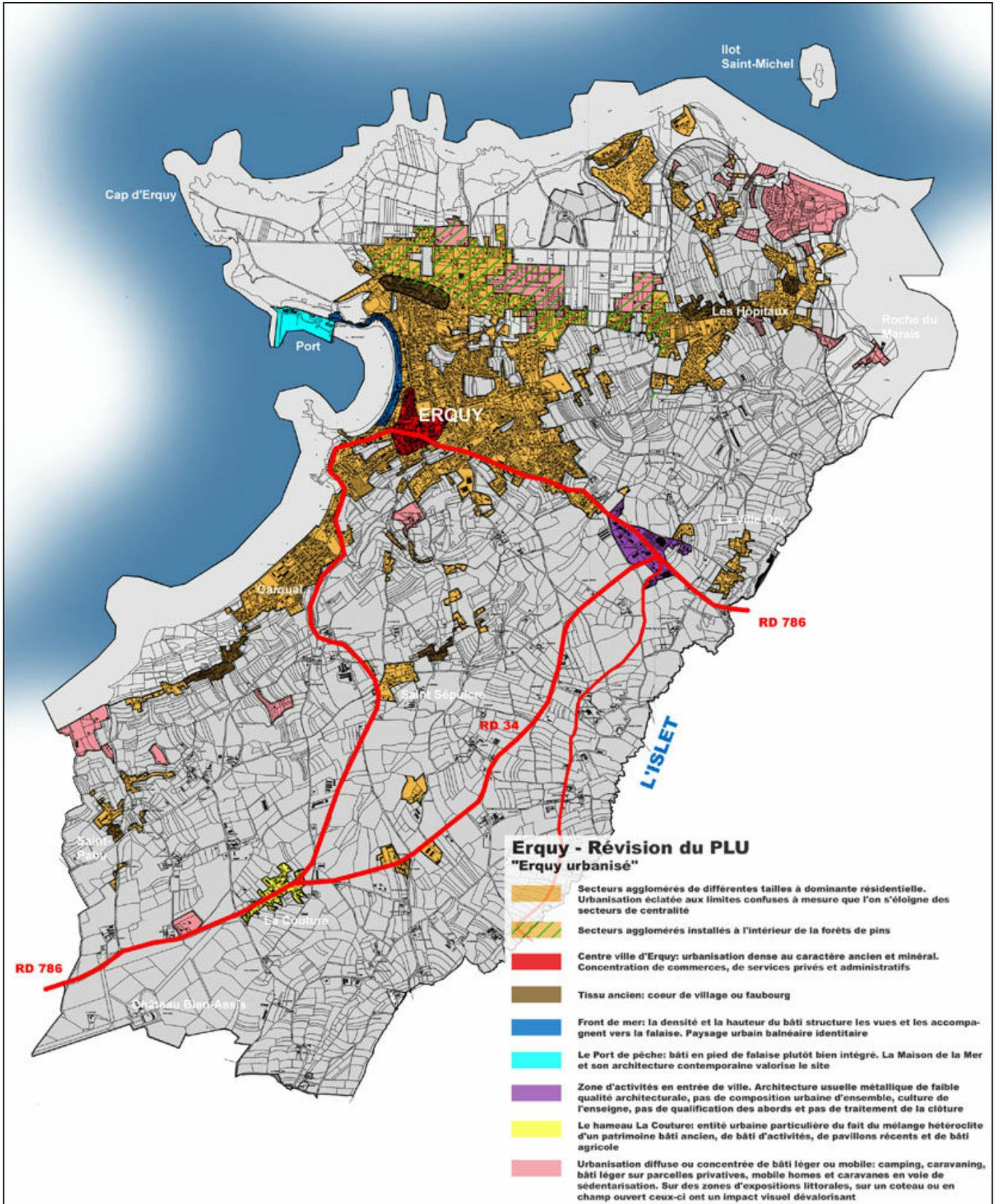
En amont du cours d'eau, à proximité du pont de l'ancienne voie ferrée, il s'agit d'un marais maritime sur estuaire sableux, de très grand intérêt paysager et botanique, qui se termine par un large estran délimité par des coteaux abrupts. Une végétation de landes mixtes (mélange de landes côtières et de landes boisées) et de pins maritime recouvre ces secteurs de pentes. Cet ensemble de très grand intérêt paysager crée un large amphithéâtre qui s'ouvre vers la mer. Le GR qui emprunte le passage de l'ancienne voie ferrée est un moyen très agréable de découvrir ce paysage.

L'estuaire vu depuis le secteur bas de la Vallée Denis



1.4.2. Le " Erquy urbanisé "

L'urbanisation d'Erquy est très éclatée. Sans entrer dans le détail d'une analyse urbaine, les espaces urbanisés peuvent être distingués en sept unités de paysage qui ont des dynamiques et des incidences importantes à l'échelle de tout le territoire.



1.4.2.1. Secteurs urbanisés éclatés à dominante résidentielle

L'urbanisation de Erquy s'est d'abord faite de manière concentrique autour du centre-ville et autour des plus gros villages. Avec le temps et l'attrait que peu avoir cette commune pour les résidences secondaires, l'urbanisation s'est développée avec moins de cohérence expliquant la forme en "tâche d'huile" des secteurs agglomérés. Cet éclatement est donc plus accentué au niveau des développements les plus récents et ne permet pas de lire une limite nette des franges urbaines plutôt faites de pleins et de vides.

Les extensions du début du siècle de type villas balnéaires comme on le trouve à l'arrière du front de mer de Erquy, sur la corniche, ou à Caroual pour les secteurs les plus récents, présentent un modèle orthogonal encore concentré et parallèle à la côte. Le matériau dominant est le grès rose et les styles architectural sont très variés. Est à déplorer la construction en ligne de crête de certaines de ces maisons qui s'intègrent plus difficilement au paysage littoral, comme le montre la photographie ci-contre.



Les développements récents (après-guerre) se caractérisent par la répétition du modèle du pavillon dont l'organisation et l'architecture dissonent du modèle décrit précédemment et du modèle des villages anciens:

- organisation en lotissement ou de manière très diffuse
- architecture qui diffère du modèle traditionnel tant par les matériaux utilisés que par les volumes déclinés et les teintes générales,
- le pavillon développe une logique de la clôture qui le singularise. Souvent enclos derrière une haie dense ou une clôture maçonnée qui reprend la logique de son architecture, il s'isole de son environnement.

Ainsi, les paysages urbains produits s'éloignent de l'identité maritime de Erquy, et créent un ensemble morcelé à deux échelles

- A l'échelle du quartier, dans le cas de lotissement, production d'enclaves de natures agricoles dans le tissu urbain
- A l'échelle de la parcelle, création d'un paysage mité du fait de la diffusion des constructions sur tout le territoire. La forêt de pins a, par exemple, été largement mitée par ce type d'urbanisation.



*Aération du tissu urbain en entrée de ville
près de la salle de sports*



Urbanisation diffuse à Saint-Pabu



Pavillonnaire lâche dans la forêt de pins

1.4.2.2. Le centre-ville d'Erquy

Le centre-ville d'Erquy est caractérisé par un tissu urbain au caractère ancien et minéral. L'ambiance générale du centre est dominée par le grès rose des maisons et des murs. Des vestiges du pavage en grès autour de l'église montrent qu'une réelle mise en valeur des ruelles du centre ancien peut être réalisée en remettant à jour ce pavage aujourd'hui recouvert d'enrobé noir.

L'espace du centre est éclaté en deux pôles:

- Le secteur mairie/église dont les places sont indépendantes et mériteraient d'être reliées au travers d'un aménagement d'espaces publics, afin de créer une réelle centralité
- La place du nouvel Oupeye et la rue du 19 mars 1962 qui paraissent surdimensionnées et sans réelle fonction urbaine définie

La minéralité du bourg est due notamment à l'absence d'espaces-verts publics et de plantations de grande taille.

Le centre est, de plus, totalement isolé de la mer, sans aucun point d'appel vers celle-ci.

Les rues secondaires sont étroites, quelques fois pavées, et permettent dans quelques cas l'unique passage des piétons.

1.4.2.3. Les noyaux anciens des villages

Quelques hameaux, ou coeur de hameaux, ont un caractère ancien qui marque le paysage de la commune par leurs maisons basses de grès rose et leurs murets de même nature, bordant les rues de façon continue qui qualifient l'espace public: Saint-Pabu, La Moinerie, Le Châlet, Saint-Sépulcre, Caroual-Village, le coeur du Tu-Es-Roc et le coeur des Hôpitaux.

Les Hôpitaux



Caroual Village

Ces noyaux anciens se sont développés sans reproduire ce modèle de la maison traditionnelle alignée sur la voie, mais beaucoup plus sur le modèle du pavillon décrit ci-avant. Ainsi, il est utile de surveiller les formes et planifier l'implantation des nouvelles constructions à proximité de ces noyaux anciens afin qu'elles ne dévalorisent pas leurs abords. L'exemple des Hôpitaux n'est pas à reproduire, où les entrées du hameau sont peu valorisantes et difficiles à identifier, tant les espaces urbanisés récents créent de confusions (développements linéaires interrompus, hétérogénéité des architectures, mitage)

1.4.2.4. Le front de mer d'Erquy

Le front de mer d'Erquy est un ensemble homogène d'architectures, d'alignements de façades de type balnéaire, qui forment un tout cohérent et qui structure les vues en créant un paysage urbain de mer identitaire. Ces composantes sont:

- Situation de front de mer totalement dégagé permettant des vues en continu sur toutes les séquences depuis tous les points de la courbe qu'il forme. Celle-ci se prolonge jusqu'au port puis jusqu'au Cap
- Des séquences très homogènes aussi bien dans les hauteurs, les volumes, leur répartition dans l'espace que dans les matériaux qui sont utilisés. Malgré tout, quelques immeubles récents (logements collectifs) rompent cet ensemble
- Un sentiment d'unité tout au long de cette promenade, procuré par la continuité presque ininterrompue des murs et des façades de grès rose



1.4.2.5. La zone d'activités en entrée de ville

La zone d'activités est caractérisée par une architecture fonctionnelle métallique peu valorisante, une hétérogénéité des formes et couleurs, une culture de l'enseigne, un espace public voué à l'automobile, et une absence de traitement de paysager de ce dernier ainsi que des clôtures. Le Super U joue de l'effet vitrine des voies qui sont très fréquentées (enseigne imposante, drapeaux, pré-enseignes, fort dégagement sur le bâtiment et sur le parking).

Pourtant, l'ensemble de la zone est encore assez discret mais ne bénéficie pas d'un traitement paysager global suffisamment fort pour marquer cette entrée de ville, l'une des deux plus importantes de la commune.

Selon les accès, les perceptions sont toutefois différentes:

- Depuis la RD 68, perceptions diffuses aux écrans de haies bocagères. Ce secteur est en mutation puisqu'une extension est en cours de réalisation
- Depuis la RD 786, des perceptions plus frontales malgré la présence de quelques écrans végétaux
- Depuis la RD 34, les perceptions se font depuis assez loin du fait du contexte de champs ouverts qui permet des vues lointaines



1.4.2.6. Le hameau de la Couture: une entité urbaine particulière

Le hameau de la Couture est une entité urbaine particulière car il forme un patchwork de formes, d'époques et de fonctions.

Se juxtaposent donc:

- Du bâti ancien répétant le modèle architectural traditionnel de la commune
- Du bâti d'exploitation agricole (élevage avicole, hangar,...)
- Des activités essentiellement liées à la traversée du hameau par une voie très passante (menuiserie, station-service, garage, hôtel-restaurant). Certaines marquent par leur architecture métallique, et leurs murs flanqués d'enseignes.
- Des développements récents de type pavillonnaire dont les haies denses de sapins séquentent fortement la traversée du hameau

Le tout forme un ensemble paysager urbain peu cohérent que la route au gabarit important scinde encore plus.



1.4.2.7. L'urbanisation diffuse ou concentrée de bâti léger ou mobile

Les secteurs concernés par ce type d'occupation de l'espace sont principalement localisés au nord de Tu-Es-Roc et des Hôpitaux où se concentrent les campings. Il en existe aussi quelques-uns du côté de Caroual et Saint-Pabu, la proximité de la mer étant le facteur quasi-unique d'implantation. Cette urbanisation prend trois formes différentes que les photographies suivantes illustrent. Celle-ci n'ont pas les mêmes incidences en termes de paysage:



Occupation organisée de caravanes/mobile homes ou bungalows sur parcelle privative (ici Les Hôpitaux)



Occupation "diffuse" de caravanes/mobile homes ou cabanes





Les campings/caravanings (en haut camping de Saint-Michel et droite camping de Saint-Pabu)



Quelque soit la forme d'installation légère ou temporaire, ces secteurs constituent des espaces très artificialisés et hétéroclites dans leur traitement (clôtures, haies, aménagements) qui dévalorisent les espaces naturels environnants. Malgré des efforts d'intégration (plantations de haies, bardage bois pour les cabanes,...), le paysage produit reste très négatif, ce qui est encore plus dommageable à proximité immédiate du littoral.

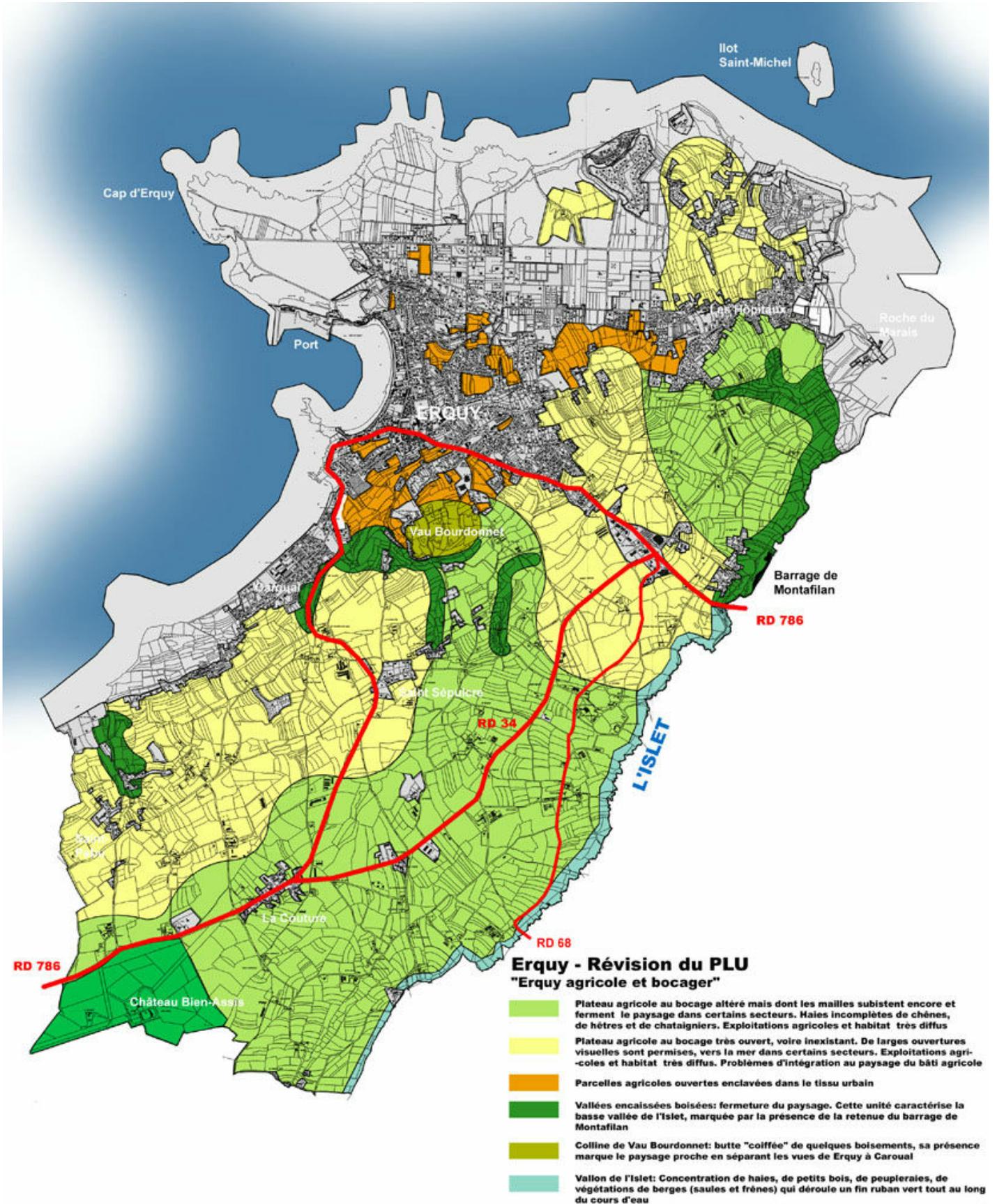
Le camping de Saint-Michel par exemple, composé d'un éventail varié de formes de mobiles homes et de bungalows, installé sur la dune côtière, est perceptible sur toute sa largeur depuis la plage. La clôture qui le sépare de la plage est simplement métallique.

Pour les installations "diffuse", le phénomène constitue un mitage progressif du territoire d'intérêt paysager tel que la grande forêt de pins qui subit une forte pression.

La légalisation de certains secteurs occupés par ces mobiles homes ne pourra se faire que dans le respect de certaines contraintes architecturales et paysagères (volumétrie et matériaux utilisés), mais aussi de contraintes techniques (raccordement aux réseaux d'eaux usées, gestion des eaux pluviales, etc...).

1.4.3. Le " Erquy agricole et bocager "

L'arrière-pays d'Erquy, qui se localise à l'est de l'aire agglomérée, est de nature agricole et bocagère et occupe la majeure partie du territoire. Six unités de paysage sont à différencier.



1.4.3.1. Le plateau agricole au bocage altéré

Cette unité regroupe les parties hautes et planes du territoire au delà desquelles le relief descend progressivement vers le littoral. Son occupation du sol est essentiellement tournée vers l'agriculture. Son réseau bocager est altéré mais ses mailles subsistent encore et ferment le paysage dans certains secteurs. Celui-ci est parfois associé à des boisements épars.

L'environnement bâti est d'abord tourné vers l'agriculture (exploitations agricoles) et l'habitat, qui se répartit de manière dispersée (petits agglomérats anciens et pavillonnaire diffus). Il existe en nombre bien moins important que la partie nord de la commune quelques terrains de campings et parcelles accueillant des caravanes. La présence de haies rend ces terrains assez peu perceptibles dans le paysage et constitue un facteur d'intégration prépondérant.



1.4.3.2. Le plateau agricole au bocage très ouvert, voire inexistant

Dans la continuité ouest du plateau décrit ci-avant, le bocage s'altère dans une logique d'agriculture intensive établie sur de grandes parcelles. Les haies bocagères ont été quasiment totalement arasées. Ne subsistent que quelques lambeaux ou arbres isolés. Le maillage ne se reconnaît plus. Par contre, à proximité des exploitations un autre type de haies à vue le jour avec une fonction de dissimulation et de brise-vent. Malgré l'efficacité avec laquelle elle "efface" le bâtiment agricole, elle crée un nouvel impact visuel tout aussi fort, lié à sa nature dissonant avec le contexte bocager local (haie de conifères dense et opaque sans caractère champêtre). Ainsi, ces ouvertures posent le problème de l'intégration du bâti dans le paysage.

Il existe très peu d'habitat dans ce secteur sauf quelques agglomérats comme Saint-Pabu. Il existe un camping (Les Roches) et celui-ci est visible de loin.

La qualité majeure de cette unité a été précisée dans l'analyse des vues. Il s'agit des vues panoramiques permises vers la mer et le Cap d'Erquy et qui constitue un atout de qualité pour la commune qu'il s'agit de préserver. Mais ces grandes ouvertures visuelles rendent ces espaces très sensibles à toute transformation.



1.4.3.3. Les parcelles agricoles ouvertes enclavées dans le tissu urbain :

En se développant de manière éclatée, la ville a créé des enclaves de l'espace agricole, partielles ou complètes, des sortes de "poches" rurales. Il s'agit de champs cultivés ou en voie de déprise qui ont gardé quelques haies bocagères incomplètes ou totalement ouvertes.



Dans ces espaces destinés à l'urbanisation, le projet de PLU pourra imposer la création d'espaces verts boisés.

1.4.3.4. Les vallées encaissées boisées

Les pentes fortes sont souvent synonymes de densité végétale car il s'agit souvent d'espaces difficiles à exploiter par l'agriculture. L'intérieur des terres de Erquy est découpé par quelques petites vallées qui respectent cette logique et créent des unités très fermées, au fonctionnement visuel interne, limitées par la topographie, les haies, les boisements.

La trame végétale prend diverses formes: bois de pente, végétation de zones humides, landes, prairies humides en fond de vallée.

De part leur fonctionnement visuel très fermé et leur ambiance spécifique, ces vallons forment des séquences de coupure dans le paysages de la commune qu'ils contribuent à diversifier. Ces milieux sont riches du point de vue de la flore et de la faune qu'ils abritent. Ces vallons jouent aussi un rôle dans la collecte et l'épuration des eaux pluviales venant des espaces agricoles ou urbanisés avant leur rejet à la mer, notamment grâce aux haies, aux boisements et aux prairies de bas-fond.



Vers Saint-Pabu



*La basse vallée de l'Islet au niveau du barrage de Montafilan
et le vallon du langourian vers Caroual (viaduc ancienne voie ferrée)*

1.4.3.5. La colline de Vau Bourdonnet



Dans la même logique que précédemment, les pentes de cette colline ont induit une densité de quelques boisements qui la coiffent et qui la rendent facilement identifiable. Cette butte est importante en terme de fonctionnement visuel puisqu'elle limite les vues de Caroual et du bourg d'Erquy.

1.4.3.6. Le vallon "haut" de l'Islet

En amont du pont de la RD 86 qui le traverse, l'Islet parcourt un secteur bocager assez ouvert. Ce cours d'eau découpe peu la topographie de ce secteur assez plat, mais est très visible grâce au "ruban vert" qui l'accompagne: ripisylve (végétation de bords de cours d'eau) composée saules et de frênes, de petits bois, de peupleraies, et de haies bocagères.



1.5. Les enjeux de paysage :

DIAGNOSTIC	ENJEUX
ANALYSE PAYSAGERE	
Trois identités juxtaposées: "Erquy littoral", "Erquy urbanisé", "Erquy agricole et bocager"	Essayer d'établir des relations paysagères Est-Ouest qui permettrait un lien entre l'arrière pays bocager et les espaces littoraux
Un Erquy "littoral" d'une très grande valeur paysagère (plages, côte rocheuse de grès rose, le cap d'Erquy, l'estuaire de l'Islet, les pinèdes, les landes maritimes,...)	Protéger et valoriser les paysages littoraux remarquables. Affirmer la spécificité du cap d'Erquy par rapport à celui de Fréhel en permettant un développement de la forêt maritime dans certains secteurs.
De nombreuses vues remarquables vers et en relation avec la mer	Préserver et mettre en scène les points de vues remarquables
Des paysages urbains balnéaires identitaires (front de mer d'Erquy, Caroual, bourg d'Erquy,...)	Conserver l'identité balnéaire des fronts de mer et des arrières en covisibilités avec la mer
Un arrière pays bocager au bocage plus ou moins dense	Conforter sa vocation agricole, préserver son maillage bocager, intégrer le bâti (agricole ou non) dans le paysage
Un plateau ouvert avec vues sur mer (bocage inextant et plateau perché favorisant les vues lointaines)	conforter sa vocation agricole, préserver son caractère panoramique et intégrer le bâti (agricole ou non) dans le paysage
Des parcelles agricoles ouvertes ou des morceaux de forêt enclavés dans le tissu urbain	Prendre position sur le devenir des espaces interstitiels : urbanisation, espaces urbains de respiration ?
Deux entrées de villes importantes au paysage confus ou à fort impact sur la RD 786: - en arrivant par le sud-ouest au niveau de Caroual - en arrivant par l'est et le sud au niveau de la zone d'activités des Jeannettes	Composer des entrées de ville (Caroual et ZA) valorisantes
Une urbanisation diffuse ou concentrée de bâti léger ou mobile (campings-caravaning-caravanage sauvage) qui mite les paysages agricoles et naturels côtiers	Maîtriser et intégrer dans le paysage le développement des campings/caravanings Résorber l'occupation sauvage de parcelles par le caravanage
Une urbanisation éclatée et une forêt de pins mitée par un développement urbain diffus au nord de la commune depuis Tu es Roc et depuis les Hôpitaux	Maîtriser l'urbanisation dans la forêt de pins et permettre sa recombinaison dans les secteurs abîmés ou arasés Traitement des franges urbaines de l'aire agglomérée et des hameaux. Trouver une limite urbaine cohérente au nord

2. Analyse environnementale :

2.1. Recensement des espaces naturels de grande valeur patrimoniale :

Certaines zones naturelles, du fait de leur très grande valeur patrimoniale, sont reconnues au niveau national via leur classement soit en ZNIEFF, soit en site classé.

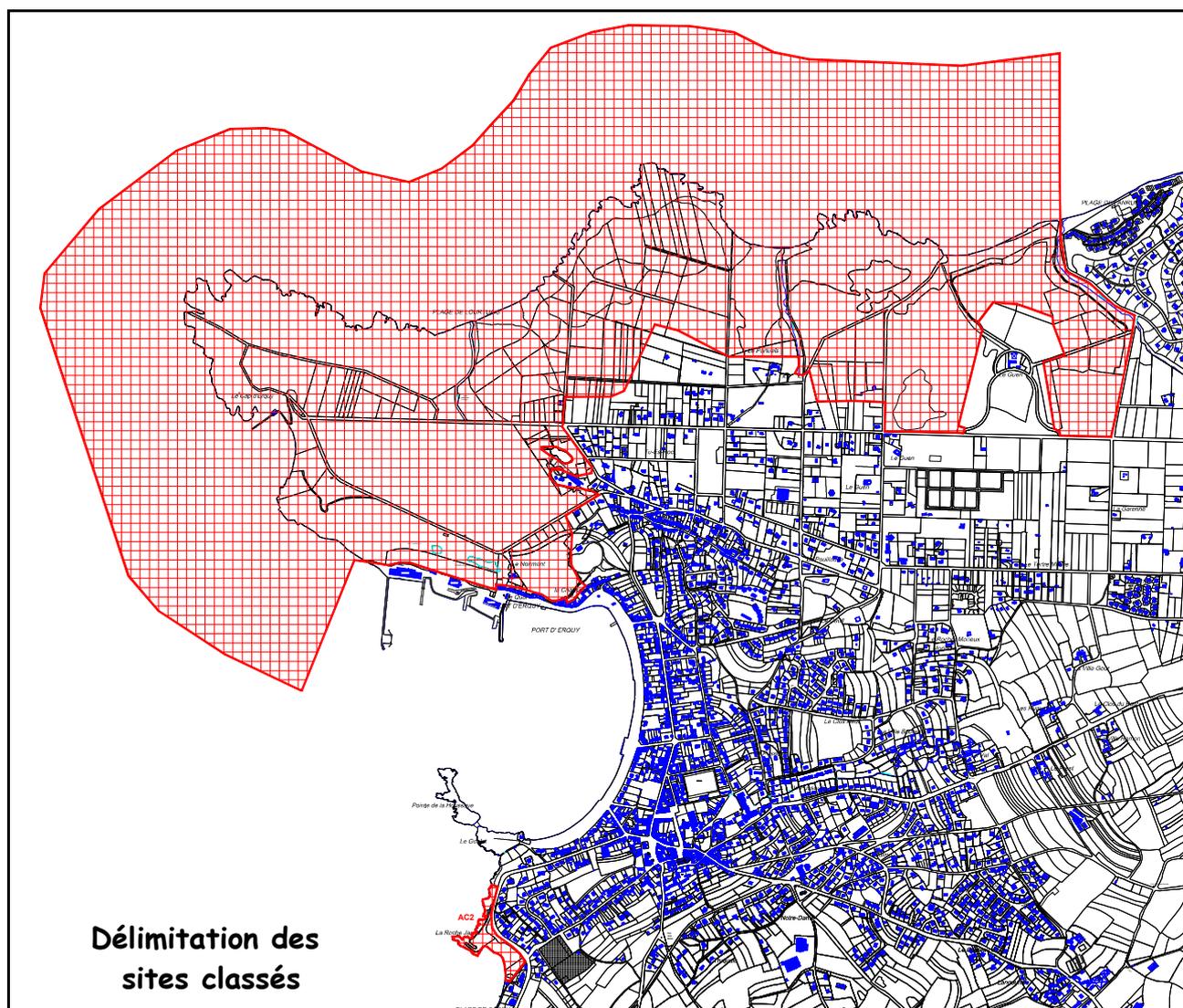
2.1.1. Les sites classés :

La loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, permet le classement pour tout site dans le domaine public ou privé de l'état. Ce classement est prononcé, après avis de la Commission Supérieure des Sites, puis du Conseil d'Etat, par décret du premier Ministre. Il peut donner droit à une indemnité au profit du propriétaire s'il entraîne une modification à l'état ou à l'utilisation des lieux déterminant un préjudice direct, matériel et certain.

Le classement d'un site soumet à un régime d'autorisation toute destruction ou modification de l'état ou de l'aspect du site, cette autorisation relevant de l'administration des sites. A propos des permis de construire, pour les communes possédant un PLU approuvé, cette autorisation est soumise au ministre des sites. Enfin, sont interdits la pratique du camping et le stationnement de caravanes ou mobil-homes (sauf dérogation), et la publicité (pas de dérogation).

Deux espaces sont recensés à ce titre sur la commune :

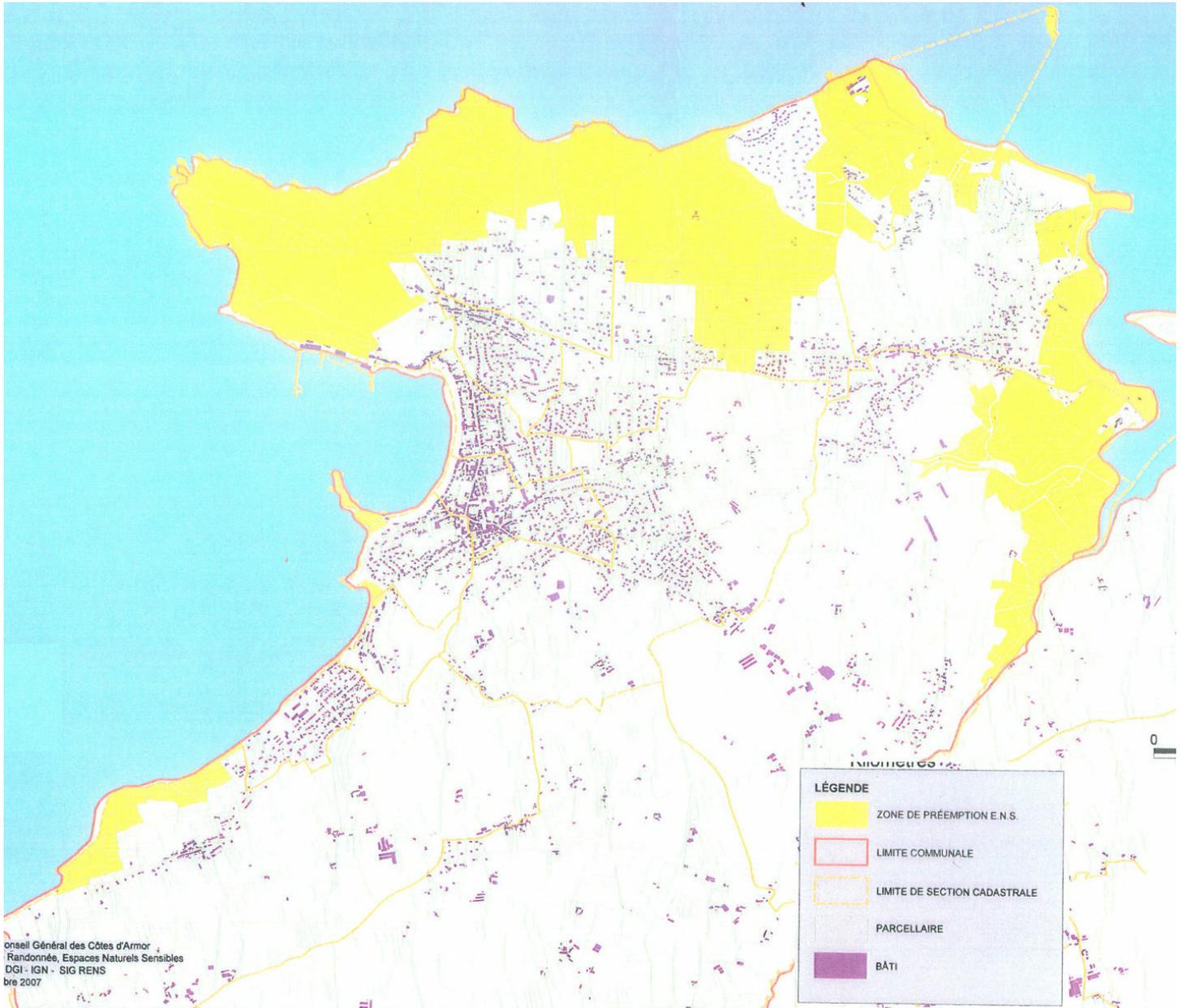
- **falaise de la Roche Jaune**, à l'Est de la plage de Caroual (2 avril 1952).
- **cap d'Erquy** (domaine terrestre + domaine maritime de 5000 m alentour) (16 octobre 1978).



2.1.2. La zone de Prémption du département au titre des Espaces Naturels sensibles :

Créé en mars 1975, cette zone couvre 242 ha sur Erquy. 141 ha ont été acquis sur le cap d'Erquy, 2.8 ha à St-Michel et 3.5 ha à la Vallée Denis.

Le département dispose de 2 mois pour se porter acquéreur du terrain. Il peut céder ce droit au conservatoire du littoral ou bien à la commune.



Zone de préemption du département au titre des ENS

2.1.3. Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :

Le gouvernement a lancé en 1982 l'inventaire des zones naturelles intéressantes appelées ZNIEFF, avec un suivi réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle. C'est donc un outil de connaissance du milieu naturel, qui apporte des informations aux aménageurs ou au maître d'ouvrage, sans pour autant avoir de portée juridique directe. Son rôle est donc informatif, mais son ignorance par tout projet d'aménagement peut entraîner la suspension de ce dernier. Un inventaire ZNIEFF est donc une vision scientifique de la valeur d'une zone naturelle.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : d'une superficie en général limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ce sont des secteurs très sensibles à tout aménagement.
- les ZNIEFF de type II : ce sont de grands ensembles naturels (massif forestier, dunes, zone humide) peu modifiés et qui offrent de fortes potentialités biologiques. Il est nécessaire d'y respecter les grands équilibres biologiques.

Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche qui comporte des données de synthèse (contour de la zone, caractéristiques géographiques, descriptif sommaire du milieu naturel concerné).

L'article L 123.1 sur les PLU impose par son 7° l'identification et la localisation par ceux-ci, des sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre écologique et, le cas échéant, la définition des prescriptions de nature à assurer leur protection.

Conformément à l'article L 123.3 du code de l'urbanisme, les préfets indiquent dans le Porter à Connaissance les éléments que la commune doit prendre en compte lors de la révision de son PLU. Parmi ces éléments figurent les ZNIEFF.

Le territoire communal d'Erquy possède 5 ZNIEFF, présentées sous forme de fiches synthétiques transmises par la DIREN.

- Cap d'Erquy :

- description : mosaïque de milieux diversifiés : landes sèches, moyenne, humides, dunes, bois, tourbières, falaises rocheuses
- intérêt botanique : grand nombre d'espèces due à la diversité des milieux.
- intérêt ornithologique: nidification d'un cinquantaine d'espèces d'oiseaux.

- Dune de Caroual :

- description : dune partiellement urbanisée
- intérêt botanique : présence de plantes rares ou assez rares

- Estuaire de Sable d'Or les Pins

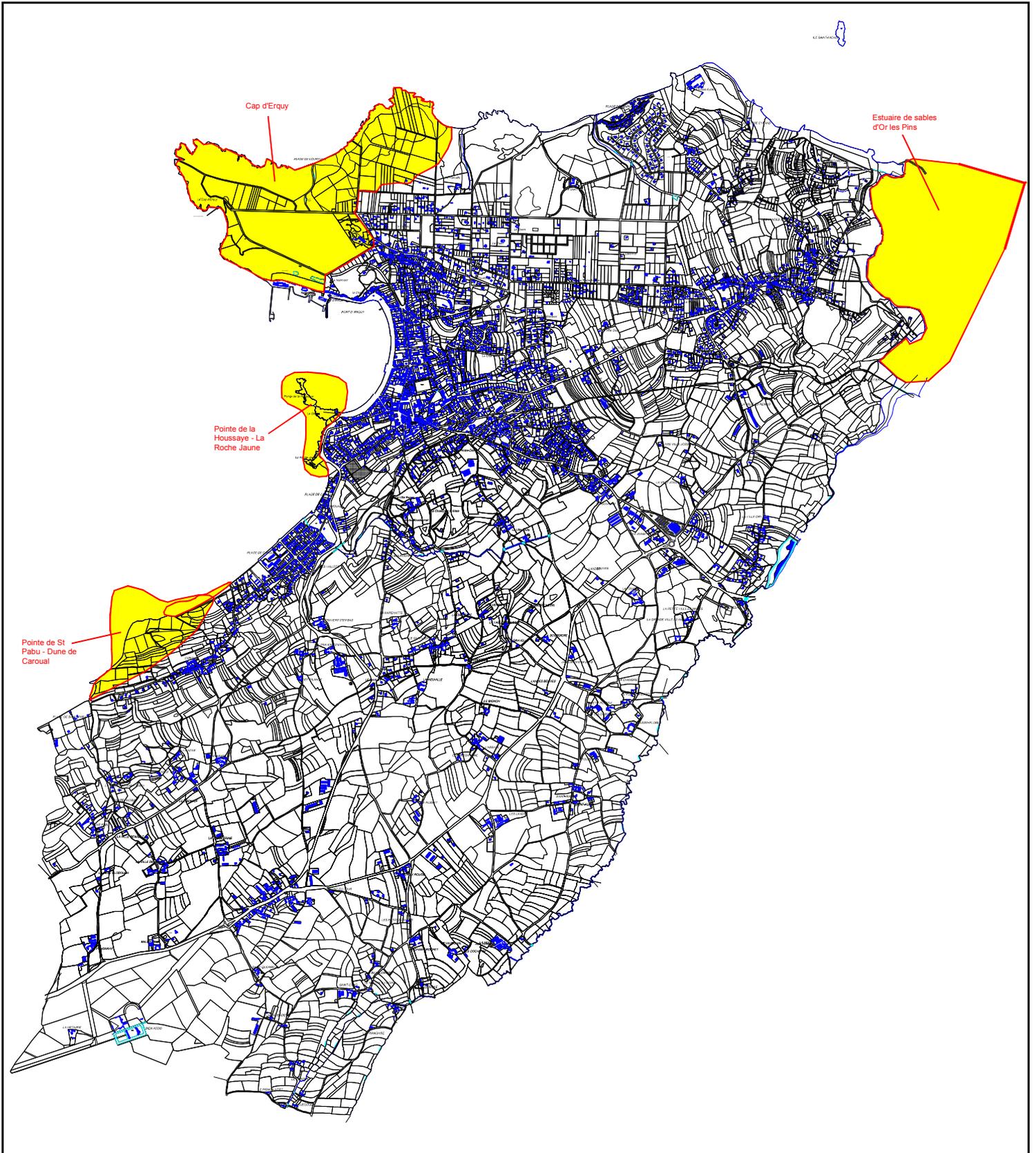
- description : estuaire en forme de havre abrité de la mer par une flèche sableuse et comportant un près salé d'une très grande richesse, l'ensemble formant l'un des 5 estuaires les plus remarquables de la côte ouest de la France.
- intérêt botanique : grande diversité d'espèces
- intérêt ornithologique : nidification des hirondelles des rivages

- Pointe de la Houssaye - La Roche Jaune :

- description : pointe rocheuse boisée
- intérêt botanique : végétation type des falaises et pointes rocheuses
- intérêt géologique : séries sédimentaires à éléments volcaniques

- Pointe de St Pabu, dune de Caroual.

- description : dune, pointe rocheuse boisée, estran
- intérêt botanique : présence de plantes rares ou assez rares (dune)
- intérêt ornithologique : hivernage pour les Limicoles.



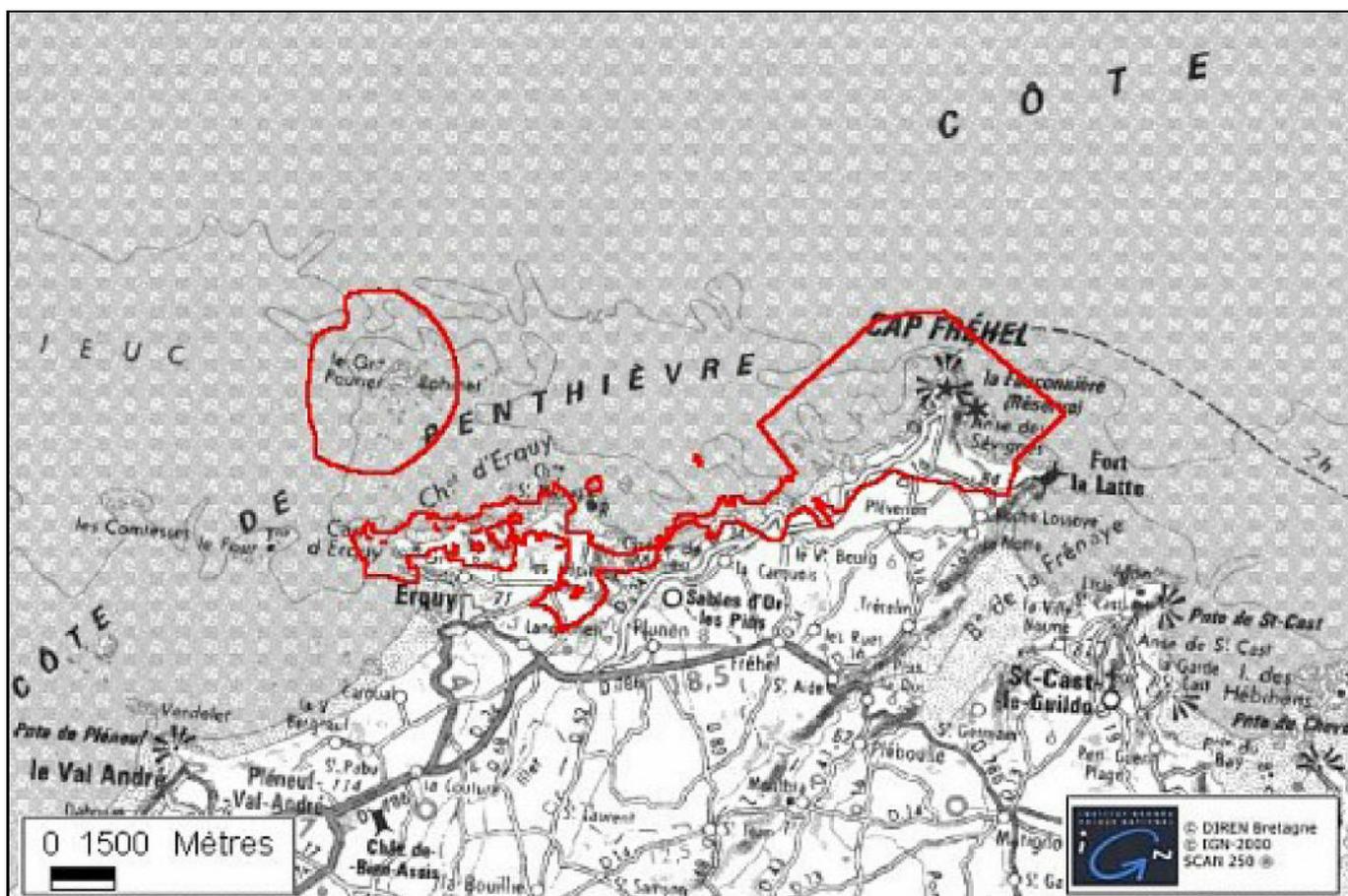
Carte de délimitation des ZNIEFF

2.1.4. Le site NATURA 2000 :

2.1.4.1. Présentation de l'ensemble du site NATURA 2000 :

Le programme européen Natura 2000 a pour objectif de dresser un inventaire des sites naturels d'intérêt majeur au niveau européen. Ces sites font l'objet d'une gestion se basant sur des notions de développement durable, avec un comité de pilotage associant tous les acteurs locaux concernés par la gestion du site.

Tout le littoral allant du Cap d'Erquy au cap Fréhel figure en site Natura 2000. Ceci s'explique par les nombreux habitats d'intérêt communautaire, tels les substrats rocheux, les falaises avec végétation des côtes atlantiques, les landes sèches.



La démarche "Documents d'Objectif" a été validée pour ce site.

L'intérêt de ce site NATURA 2000 est détaillé dans sa fiche officielle (extrait du Porter à Connaissance) : "A l'exception de la carrière de grès de Fréhel (étude de réhabilitation en cours), ce site présente une exceptionnelle continuité d'habitats littoraux de toute première importance avec, en particulier, le plus vaste ensemble de landes littorales armoricain (Fréhel), des dunes perchées, un massif dunaire à flèche libre (4 sous-types de dunes fixées (pelouses dunaires d'Erquy, du Vieux Bourg, de la Fosse - Habitats d'intérêt communautaire, prioritaires), un marais maritime au contact de la dune (avec habitats de transition), des falaises subissant les influences maritimes (embruns) ainsi que les écoulements/suintements d'eau douce d'origine terrestre (ex: bas-marais alcalins) et/ou ombrogène où se développe l'Oseille des rochers (espèce d'intérêt communautaire à distribution exclusivement atlantique). Les falaises de Fréhel abritent par ailleurs la principale colonie française de Guillemot de Troïl, ainsi que le Cormoran huppé et le Fulmar boréal.

A noter également la présence d'une des rares populations sédentaires de Grand dauphin en Bretagne (Tursiops truncatus)".

Autres caractéristiques : Vaste ensemble littoral de landes, dunes, falaises, distribuées entre les caps gréseux (grès ordovicien) d'Erquy et de Fréhel et la pointe du Fort la Latte, et îlot du grand Pourrier, abritant au large une importante colonie d'oiseaux marins (classement en ZPS).

Ces données sont présentées de façon quantitative dans le tableau synthétique ci-dessous :

- Composition du site :

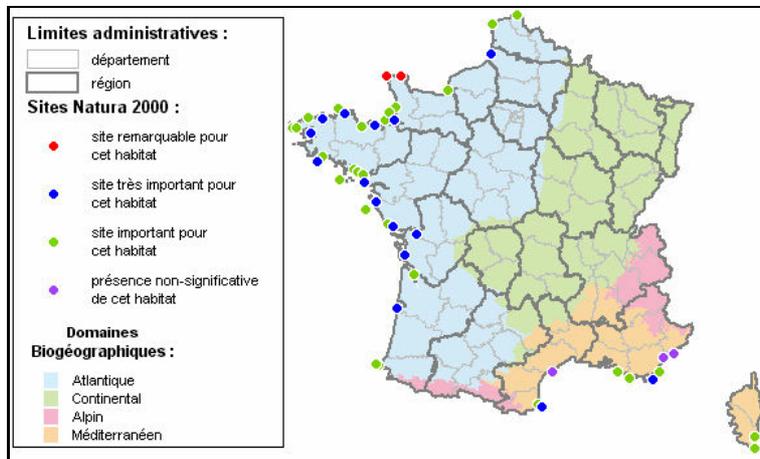
Mer, Bras de Mer	65 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	13 %
Dunes, Plages de sables, Machair	7 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	5 %
Forêts de résineux	4 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-Marais, Tourbières	1 %
Forêts caducifoliées	1 %
Pelouse sèche, steppes	1 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	1 %

- Habitats naturels présents :

	% couv	SR ⁽¹⁾
Récifs	66 %	B
Landes sèches européennes	6 %	C
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	4 %	C
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	3 %	C
Dunes côtières fixes à végétation herbacée (dunes grises)	2 %	C
Végétation annuelle des laissés de mer	1 %	
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1 %	C
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1 %	
Dunes mobiles embryonnaires	1 %	
Végétation vivace des rivages de galets	1 %	
Depressions humides intra-dunales	1 %	C
Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)	1 %	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins de Tilio-Acerion	1 %	C
Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	1 %	C
Estuaires	1 %	C

¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %).

- A = site remarquable pour cet habitat (15 à 100%);
- B = site très important pour cet habitat (2 à 15%);
- C = site important pour cet habitat (inférieur à 2%).



- Espèces animales et végétales présentes :PR⁽²⁾**Mammifères**

Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	C
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	C
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>)	C
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	C

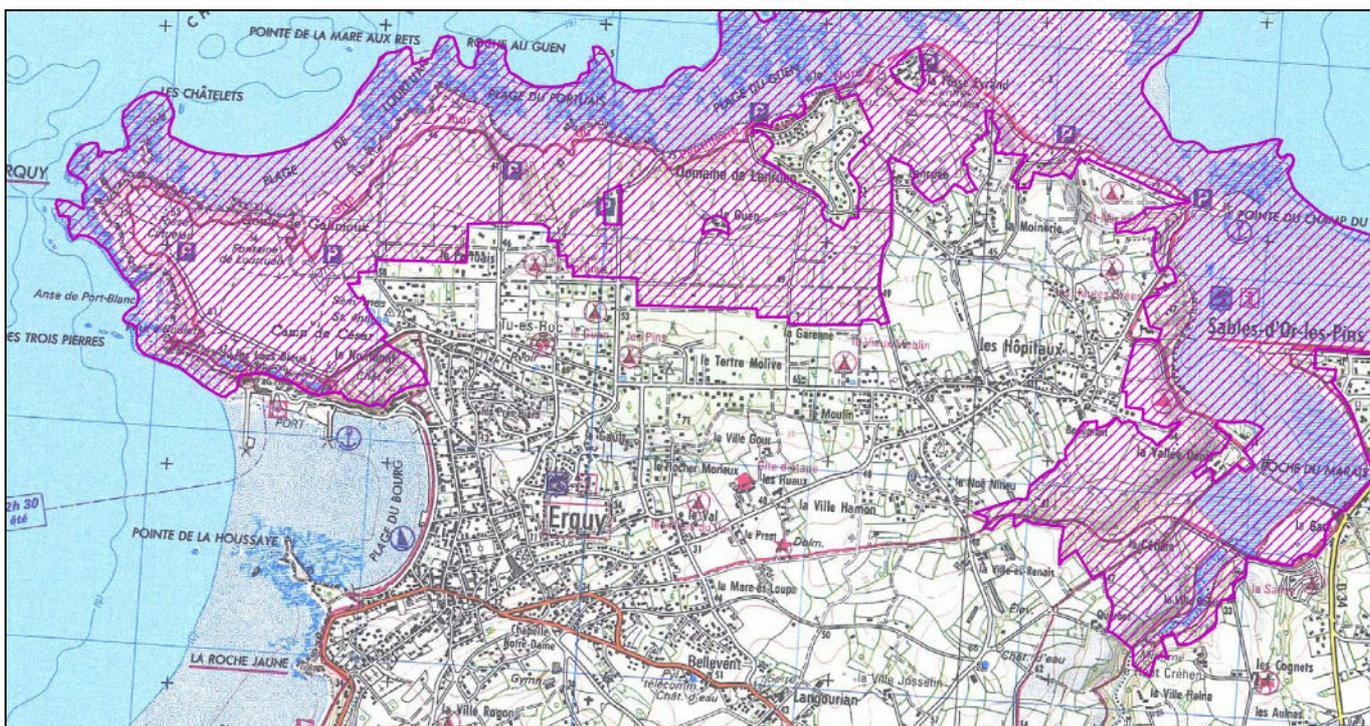
Plantes

Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i>)	C
--	---

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A = site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B = site très important pour cette espèce (2 à 15%); C = site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D = espèce présente mais non significative.

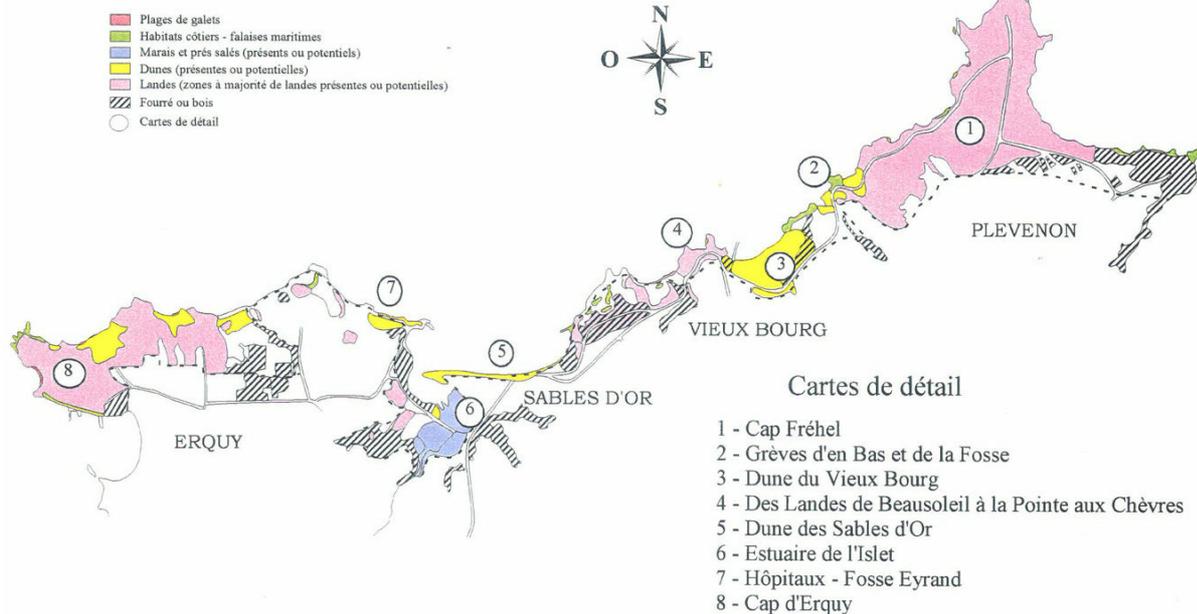
2.1.4.2. Présentation du site NATURA 2000 localisé sur la commune d'Erquy :

- Délimitation du site Natura 2000 sur Erquy :



- Présentation détaillée du site Natura 2000 situé sur Erquy :

Présentation générale des principaux habitats



La commune d'Erquy est concernée par trois sites particuliers :

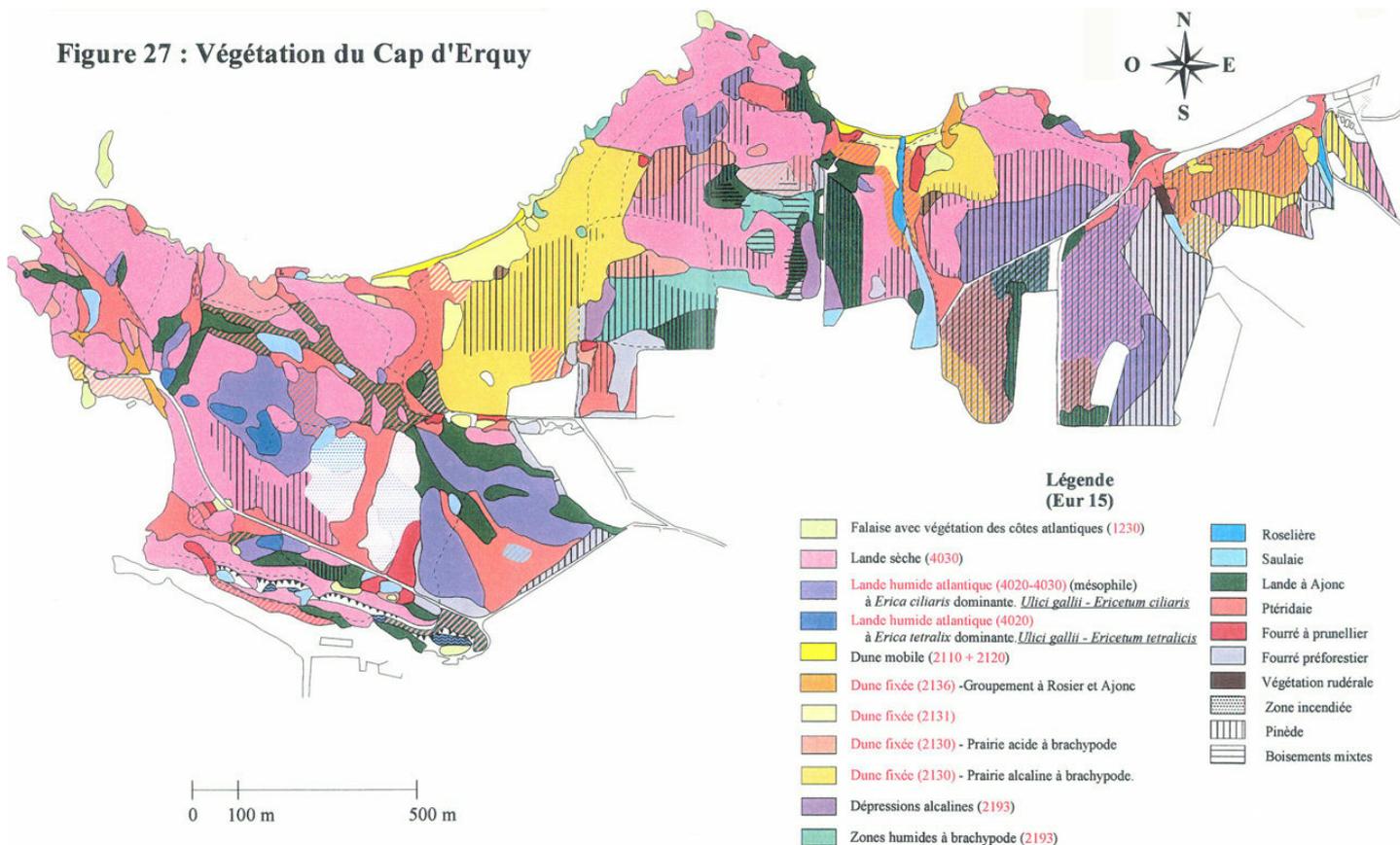
- le cap d'Erquy
- les Hopitaux - Fosse Eyrand
- L'estuaire de l'Islet.

Le diagnostic des pages suivantes a pour objectif de présenter les milieux naturels de chaque site. Ce diagnostic est extrait des deux documents suivants :

- Identification et cartographie des habitats du site d'Erquy - Frehel (F. Rozé, F. Forgeard et S. Gallet, Décembre 2000)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 (1ere phase diagnostic décembre 2001).

1. Le Cap d'Erquy :

Figure 27 : Végétation du Cap d'Erquy



Le travail de recensement permettant de dresser la carte ci-dessus a été réalisé par le Conseil Général en 1998.

Les principaux groupements sont :

- végétation de falaise : cette végétation est très stable du fait de la pression climatique. Elle n'est perturbée que sur certains replats piétinés. Des plantes comme *Plantago coronopus* s'installent alors. Le guidage des piétons par monofils s'avère un très bon mode de contrôle de la fréquentation.

- landes sèches : elles se développent sur des rankers sur grès. La végétation de 15 à 40 cm est souvent sous forme de coussinets. Leur surface a légèrement augmenté depuis 1981 (abattage de pinède + conquête sur lande mésophile). Le réseau de sentiers a été réduits grâce à un guidage efficace par monofils.

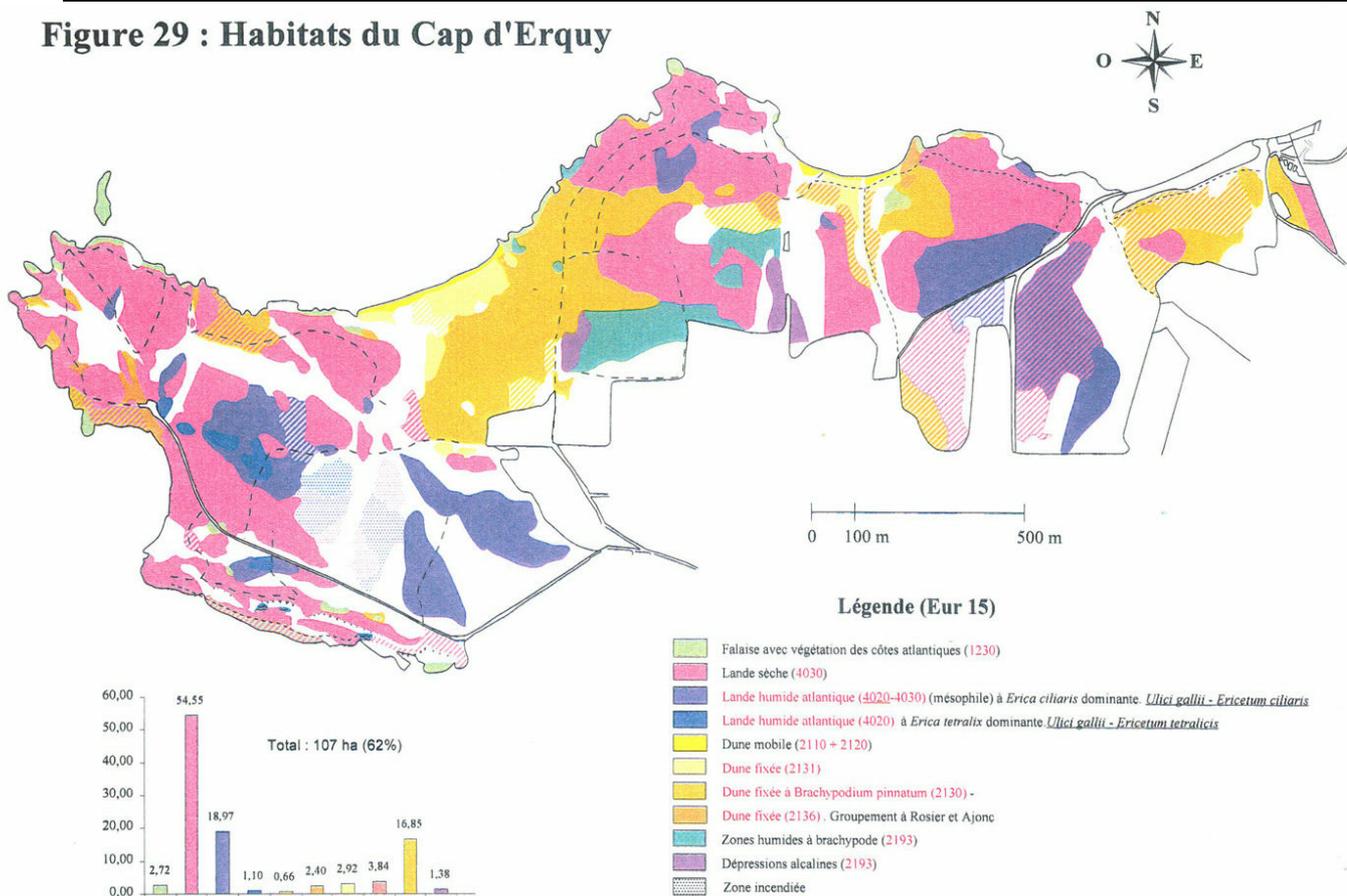
- landes humides : elles ont régressé entre 1981 et 1998, par assèchement ou par boisement. Des feux courants permettent leur rajeunissement, mais des feux violents favorisent le saule et la fougère.

- dunes blanches : depuis 1981, elles se sont restaurées grâce à des protections par ganivelles et à la gestion des circulations piétonnes. La surface occupée par les dunes blanches a régressé car, en arrière de dune, elles ont été remplacées par des groupements de dune fixée.

- dunes fixées : elles sont relativement stables. S'agissant d'un habitat prioritaire, il est important de surveiller l'extension des fougères à leur niveau. Les communautés à rosier et ajonc présentent parfois une tendance à l'embroussaillage. L'érosion a été arrêtée du fait du contrôle de la fréquentation, l'accent doit être mis maintenant sur un suivi de la dynamique de la végétation car un embroussaillage ou une extension des ronces est possible.

- dépressions humides alcalines et zones humides à brachypode : depuis 1981, deux zones ont été déboisées, ce qui devrait assurer leur statut de zones humides. Une partie importante de la zone humide à brachypode a été reboisée ce qui risque de faire diminuer la richesse en espèces intéressantes.

Figure 29 : Habitats du Cap d'Erquy



Carte dressée au 1/5000^{ème} par F.ROZÉ en 1998 pour le Conseil Général des Côtes d'Armor- Informatisation : S. GALLET & D. JOUANNEAU -Écologie Végétale

Université de RENNES 1

La carte des habitats permet de quantifier les surfaces de chaque habitat observé sur environ 50 % du site exploré :

- landes sèches : 54.5 ha
- dunes fixées : 26 ha
- landes humides : 20,1 ha
- dépressions alcalines : 5.7 ha
- végétation des falaises : 2.7 ha.

La conclusion de l'étude "d'identification et de cartographie des habitats" est la suivante :

"Ce site fait l'objet d'une gestion des écosystèmes depuis une vingtaines d'années, des modifications importantes ont pu être observées en terme de paysage, de physionomie et de nature de la végétation. Des efforts doivent encore être portés sur la gestion des espèces et la compréhension du fonctionnement des milieux. Il nous semble que le maintien d'une palette de stades dynamiques pour chaque habitat garantisse le maintien des communautés désirées.

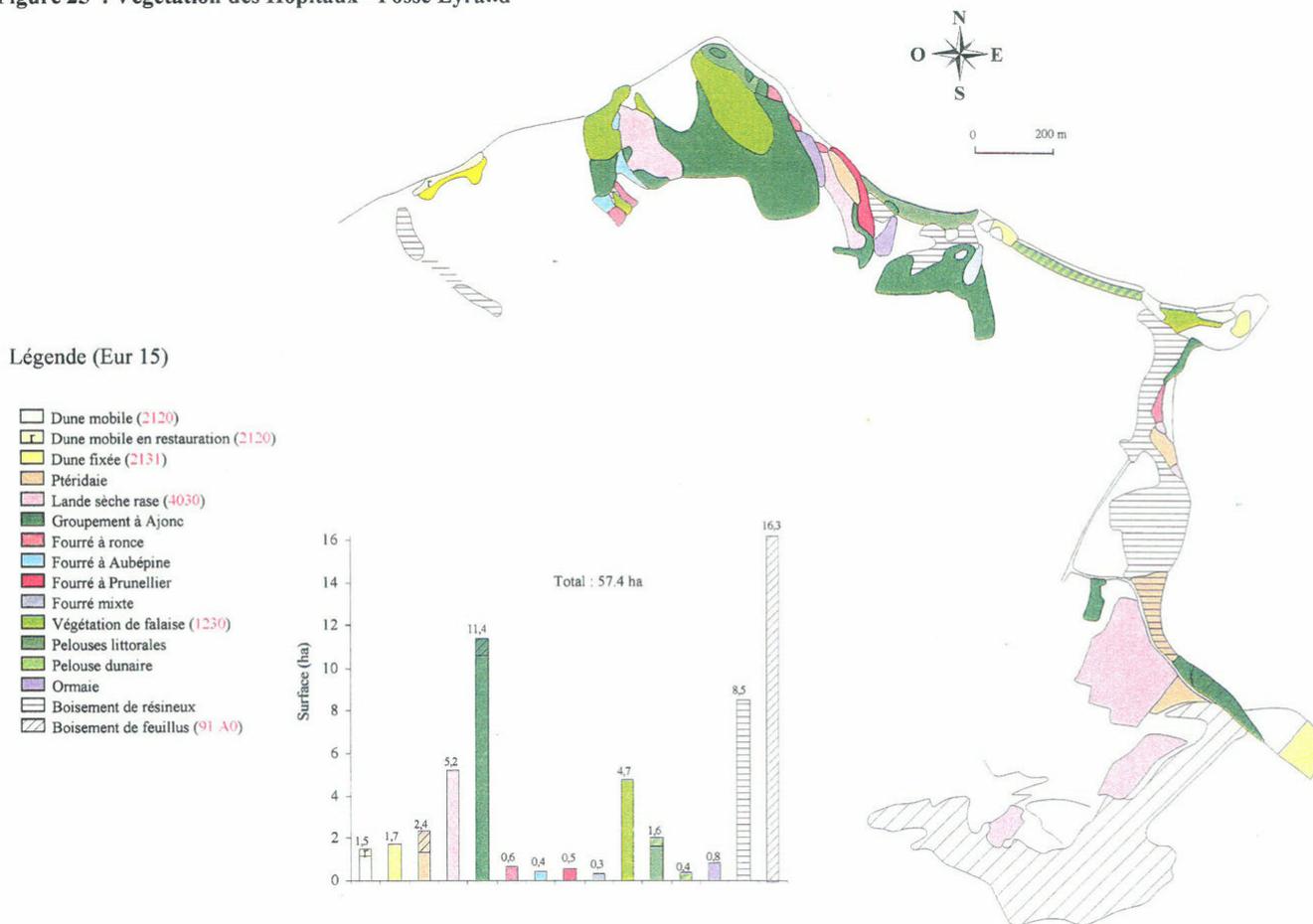
La gestion des habitats identifiés au niveau européen ne doit pas se faire indépendamment de celle des autres communautés végétales.

Les habitats intéressants ont souvent besoin d'être rajeunis, c'est pourquoi l'exportation de tout produit de fauche ou des bois morts est une règle à respecter.

Il faut s'interroger sur l'opportunité du boisement de résineux. Bien que ces arbres soient très bien acceptés des usagers, elle peut modifier le fonctionnement des écosystèmes".

2 Les Hopitaux - Fosse Eyrand :

Figure 25 : Végétation des Hôpitaux - Fosse Eyrand



Carte dressée en 2000 au 2500^{ème} par F. ROZE - Informatisation D. JOUANNEAU et S. GALLET - Ecologie Végétale - Université Rennes 1

Le travail de recensement permettant de dresser la carte ci-dessus a été réalisé par le Conseil Général en 1998.

Situé entre l'estuaire de l'Islet et le Cap d'Erquy, cette portion de littoral comprend quelques landes, boisements et fragments de dunes. Les constructions, terrains privés pour caravanes et campings occupent une part importante de cet espace. La falaise de la Fosse Eyrand abrite un centre de vacances dans l'ancienne exploitation au ras de la mer.

Les principaux groupements sont :

- végétation de falaise : cf. Description chapitre Cap d'Erquy.
- pelouse littorales : groupement à *Dactylis glomerata* situé sur les terres pleins d'anciennes carrières et sols remaniés + groupements plus bas dans zone plus fréquentée.
- lande sèches : semblables à celles du Cap Fréhel, à savoir des landes pauvres en espèce qui se développent sur des sols peu épais de type ranker. Elles se présentent sous deux formes : coussinets de bruyère et d'ajonc séparés par des sols nus ou bien tapis plus dense accompagné de callune.
- groupement d'Ajoncs : deux faciès; végétation basse (30 à 40 cm, ajonc + graminés) et végétation plus haute (> 60 cm, ajonc + fougère aigle)
- ptériadaie : plusieurs sites, plaques paucispécifiques (Qui renferme peu d'espèces différentes sans être monospécifique).

- végétation dunaire : trois groupements décrits :
 - végétation de dune mobile : cordons de faible largeur
 - dune fixée : pelouse rase riche en espèces
 - dune fixée piétinée et rudéralisée
- fourrés : différents groupements; fourrés à ronce, à aubépine, à prunellier et fourrés mixtes.
- boisements de feuillus : plusieurs groupements;
 - boisements pauvres à Chêne
 - boisements riches de la frênaie ormaie littorale
 - talus boisés par des haies d'ormes
 - remblais sur l'ancienne voie ferrée recouvert d'un groupement rudéral.
- boisements de résineux : constitués principalement de Pins maritimes et de Cupressus.

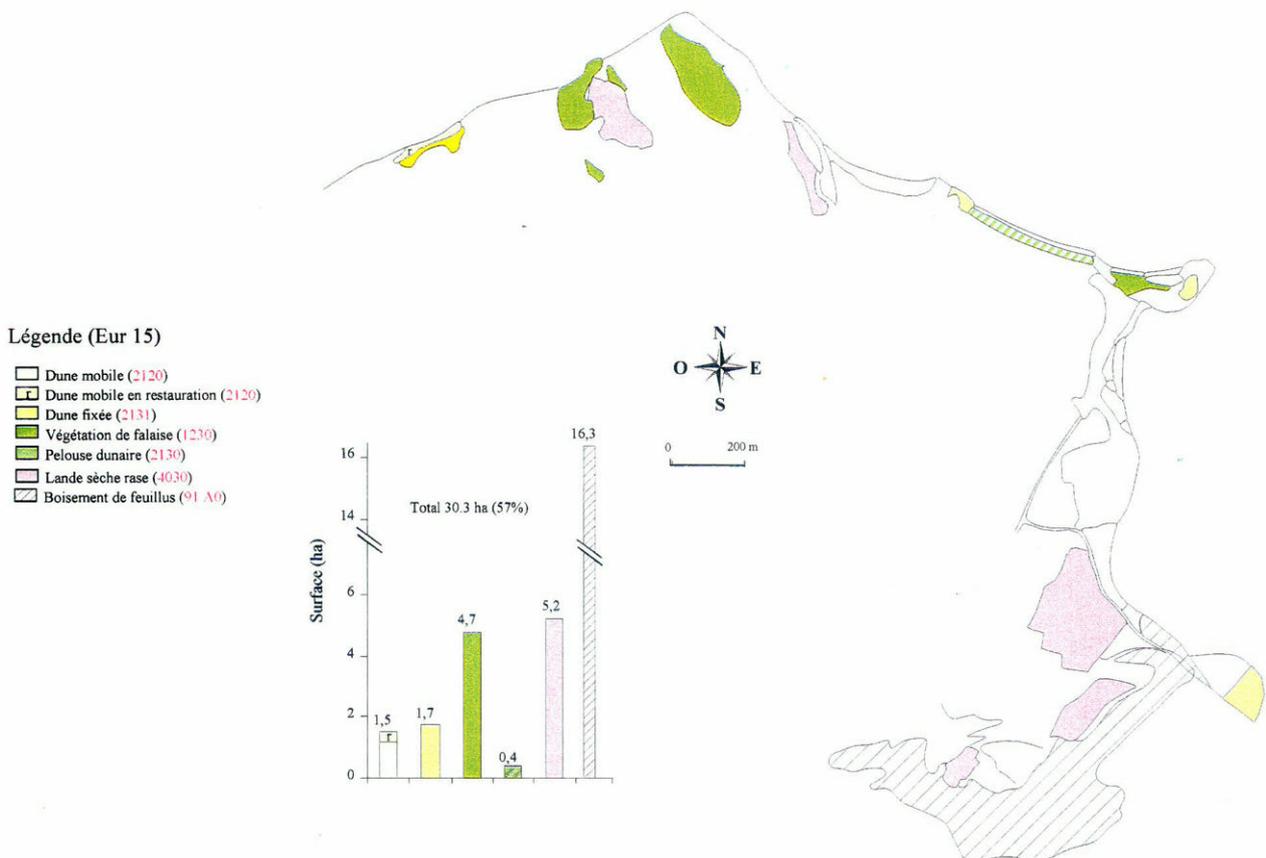
La figure 25 (page précédente) indique le groupement d'ajoncs assez étendu ainsi que les deux landes sèches.

La figure 26 (ci-dessous) isole les habitats de la directive, les falaises et les landes sèches occupent respectivement 4.7 et 5.2 hectares.

En conclusion, 3 constats dominant :

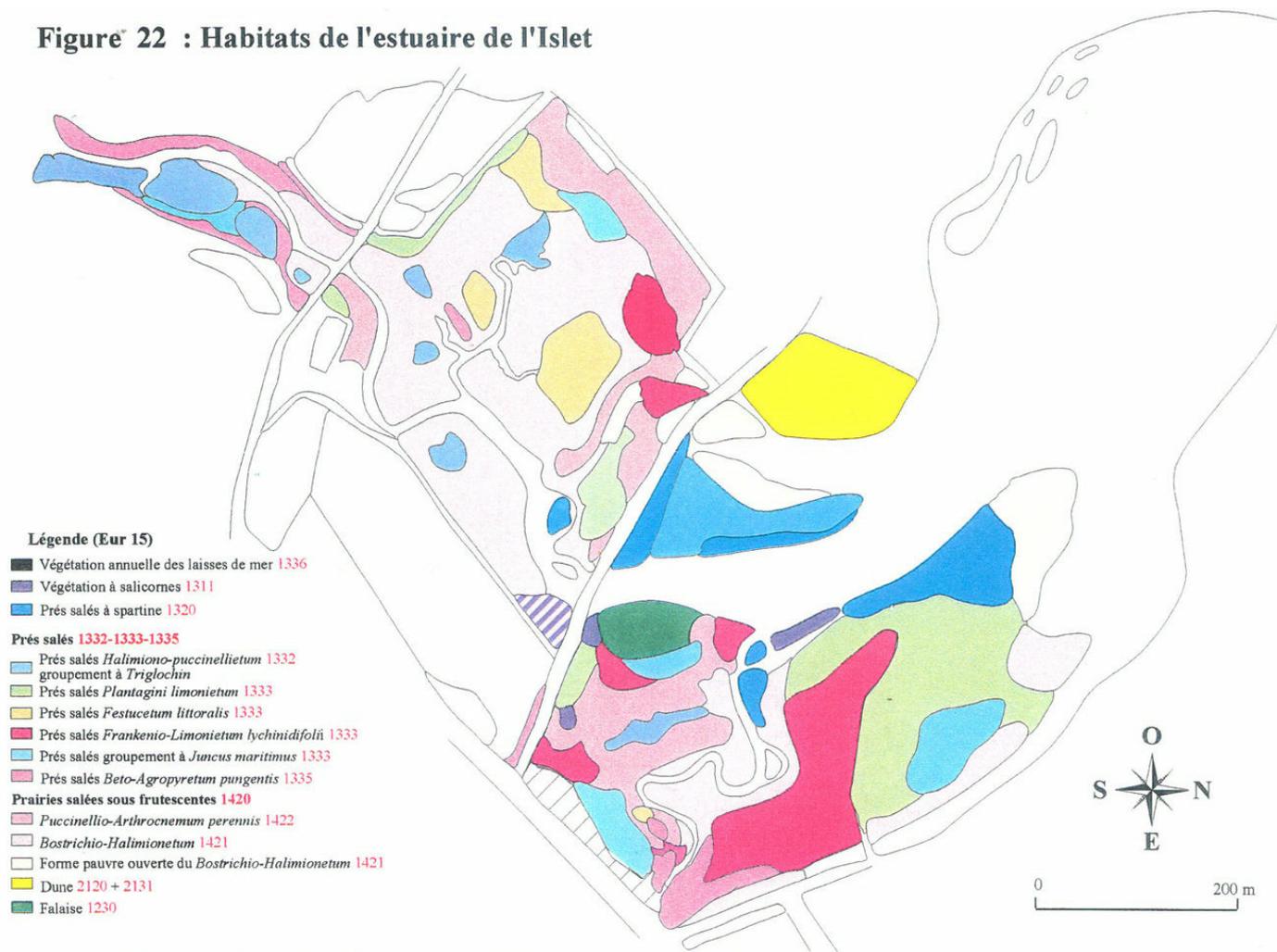
- les landes sèches présentent parfois une tendance au vieillissement (vers landes à ajoncs)
- les petits massifs dunaires sont bien préservés pour ce qui concerne la dune mobile, mais la dune fixée des hopitaux est extrêmement perturbée par les installations de campings.
- les boisements sont intéressants, mais le remblais de l'ancienne voie ferrée crée une large zone perturbée.

Figure 26 : Habitats des Hôpitaux - Fosse Eyraud



3 Estuaire de l'Islet :

Figure 22 : Habitats de l'estuaire de l'Islet



Carte dressée au 5000ème par F. Rozé - juillet 2000 Informatisation D. JOUANNEAU et S. GALLET - Ecologie végétale

Université de Rennes I

Le travail de recensement permettant de dresser la carte ci-dessus a été réalisé par le Conseil Général en 1998.

Alimenté par l'Islet qui descend du plateau schisteux, inclus dans une échancrure de grès rose, cet estuaire est séparé de la plage par la flèche dunaire des Sables d'or qui rejette le chenal au pied de la falaise des Hopitaux.

Cette zone abritée est ainsi soumise à des arrivées d'eau douce et à des remontées d'eau salée à marée haute. Appelée aussi bouche Bouche d'Erquy, la zone halophile présente une diversité de biotops étonnante.

L'estuaire est formé de sédiments très sableux en aval et progressivement plus fins en amont. Les endiguements n'ont pas altéré les caractéristiques physiques et biologiques du site, mais il faut actuellement s'interroger sur l'intérêt de ces endiguements, d'autant que l'un d'eux, endommagés, est ouvert à la mer.

La carte des habitats ci-dessus présente des habitats différents entre le littoral d'Erquy et celui des Sables D'or. Côté Erquy, les principaux groupements sont :

- végétations halo-nitrophiles pionnières des *Cakiletea maritimae* (végétation des laisses de mer, code 1336): Végétation d'espèces annuelles ou bisannuelles, elles se situent sur les franges étroites et discontinues liées aux dépôts de matière organique.

- près salés à spartine (code 1320) : elle correspond aux niveaux topographiques des vases salées inondées lors de chaque marée au niveau de la haute slikke. Elle piège les sédiments.

- près salés *Plantagini limonietum* (code 1333) : située sur un substrat à dominante sableuse, très plat, cette pelouse rase, pauvre en graminées est marquée par la floraison estivale de la lavande de mer.

-
- près salés Festucetum littoralis (code 1333) : localisée sur des substrats bien drainés, cette pelouse riche en graminées est dense.
 - près salés Frankenio limonietum (code 1333) : localisée sur la partie haute du schorre stabilisé, ce groupement est marqué par la floraison estivale de l'amérie maritime en mélange avec la lavande de mer.
 - près salés Juncus maritimus (code 1333) : ce groupement se localise au niveau des suintements d'eau douce. Il est aisé à repérer et à cartographier du fait de la couleur sombre et de la hauteur des joncs qui atteignent 50 cm.
 - prairies salées à Agropyron (code 1333) : située dans les prairies les plus élevées du site, cette association gramiéenne est facile à identifier. Elle se situe au contact des obiones et des groupements à jonc maritime.
 - prairies salées sous frutescentes ou fourrés thermoatlantiques (code 1420), groupement Puccinellio - Arthrocnemetum : cette végétation vivace constitue le climax du moyen schorre. Trois groupements ont été cartographiés. Cette association joue un rôle édificateur en piégeant les sédiments. D'une hauteur d'environ 30 cm, la végétation est diversifiée au plan floristique mais reste physionomiquement assez homogène.
 - végétation dunaire (code 2120) : Une zone mitoyenne de l'estuaire est également cartographiée. Elle comprend une frange de dune mobile et une zone plate relevant de la dune fixée à Tortula ruraliformis.

En conclusion, les différents groupements présentés sont bien conservés, peu soumis à l'eutrophisation ou à la fréquentation piétonne. La principale menace vient de remblais qui peuvent être mis en place sur les berges de l'estuaire. Enfin, ce site est un abri privilégié pour la faune et en particulier une zone de repos pour certains oiseaux.

Il est proposé de reconquérir les zones de polder par des travaux de suppression de certaines digues.

Dans un tableau de synthèse du diagnostic, le DOCOB estime la nature (favorisant ou défavorisant) des impacts des différentes activités pratiquées sur le site ou à proximité. Les lignes apparaissant en grisé sont liées à des thèmes en relation avec l'urbanisme en général et le PLU en particulier.

ACTIVITÉS	PRÉSENTATION	FAVORISANT	DÉFAVORISANT
Pratiques agricoles	cultures céréalières apports d'intrants (NPK)		(-- modification des habitats (-- destruction des haies et talus (-- prolifération des algues vertes
	cultures en herbe (ray-grass, trèfle) prairies pâturées: exploitation extensive à intensive prairies fauchées apports d'intrants (NPK)	(++) existence de contrôles des cultures biologiques (+) reconquête d'un bocage en friche	(-) déprise agricole
Pêche professionnelle	le port d'Erquy s'est surtout consacré à la pêche artisanale dans la bande côtière des 3 miles (coquilles Saint Jacques, praires, chalutage, filets casiers). Quelques bateaux hauturiers partent pêcher en Manche.		(-- chalutiers et dragueurs à praires et coquilles, ratissent le fond de la Baie de Saint Brieuc intensivement
Conchyliculture	ostréiculture (huîtres) mytiliculture (moules)		
Carrière	exploitation du grès (gravillons, blocs, sables)	(++) expérience satisfaisante de restauration de la lande sèche au lieu-dit "Beausoleil"	(-- destruction d'habitats et d'espèces (-- rejet en mer des eaux de lavage des sables provoquant l'apparition d'un panache de turbidité (-) impact paysager (-) destruction du grès, ressource non renouvelable (-) poussière
Hôtellerie-restauration, chambres d'hôtes et gîtes	établissement à proximité du rivage ou des sites classés		
Camping	ERQUY: - emplacement du Camping municipal de Saint Michel d'avril à septembre en arrière de la dune Saint Michel - emplacement du Camping municipal du Guen, d'avril à septembre - nombreux campings privés en arrière du littoral		(-- impact visuel (-) risque de déchets diffus
Sapinière	Production de sapins de noel		(-) acidification et appauvrissement du sol
Apiculture	deux apiculteurs possèdent des ruches en bordure ou sur la lande de Fréhel et d'Erquy, dans une moindre mesure	(++) pollinisation des bruyères	
Sylviculture	ERQUY : - Office National des Forêts : entretien des espaces boisés et de la lande sur le Cap	(++) programme de fauche de la lande (+) coupes et plantations (O.N.F. responsable	(-) coupe insuffisante des jeunes résineux en extension naturelle à l'ouest du Cap d'Erquy
Suivis scientifique et naturaliste	inventaire et suivi des espèces et des habitats	(++) connaissance du milieu	
Chasse	quatre Associations de Chasse Communale Agrée	(+) suivi et régulation des espèces gibiers	

Sorties nature, découverte de l'environnement	sorties naturalistes par les animateurs du Syndicat des Caps et le centre de Plévenon	(++) activités encadrées : pas de dispersion des participants (++) éducation, information, sensibilisation	(-) risque d'une mauvaise utilisation des informations par les visiteurs
Stationnement	ERQUY : - Parking du Cap - Parking du Lourtais - Parking du Portuais - Parking du Guen Parking de Lanruen	(++) pas de véhicule sur les dunes et dans la lande (++) réaménagement des aires de stationnement à l'étude	(--) stationnement trop dispersé sur le site classé
Fréquentation	piétons	(++) peut favoriser l'appartition de certaines espèces si le piétinement n'est pas intensif	(--) multiplication des chemins dans la lande et dégradation des habitats (-) risque de déchets diffus
Fréquentation	chevaux		(-) dégradation des habitats par piétinement
Nautisme	voile dans le cadre des Écoles de Voile d'Erquy et de Fréhel (Sables d'Or et Pléhérel-Plage) plongée au club d'Erquy	(=) activités encadrées dans un périmètre donné	
	surf et body-board sur la plage des Grèves d'en Bas		
Plaisanciers	ERQUY : - Amicale des Plaisanciers Rhoëginéens au nouveau port - Union des Marins Plaisanciers au port des Hôpitaux	(+) respect des tailles réglementaires de leur prise (poissons, crustacés)	
Pêche à la ligne	la pratique se fait par petits groupes de deux à trois personnes sur la quasi-totalité des pointes rocheuses de la côte	(+) respect des tailles réglementaires de leur prise (poissons, crustacés)	
Pêche à pied	pratique individuelle : pêche aux moules, crustacés	(=) pas de pêche à pied de plaisance à grande échelle	(-) perturbation possible des habitats
Escalade	pratique sur les parois d'un des Lacs Bleus (Erquy) en période estivale	(=) activité encadrée (+) sensibilisation des grimpeurs amateurs à l'environnement	(-) risque de dérangement de l'avifaune
Plongée	le centre est basé sur le port d'Erquy et la pratique se fait en Baie de Saint-Brieuc		(--) risque d'infractions pour la pêche aux coquilles, praires, ormeaux et crustacés (-) pas de sensibilisation particulière à l'environnement pour les plongeurs amateurs
Association de protection	- Bretagne Vivante-SEPNB - Association de la Baie de la Fresnaye - Association pour la protection des sites	(++) actions statutaires	
Autres activités	entreprises privées et particuliers		(-) risque de reblais et déchets divers (tonte de pelouse, coupe de haie)

- Mesures de gestion et de préservation des habitats naturels :

Le DOCOB fixe 3 objectifs principaux :

- Objectif 1 : Mettre en place une gestion conservatoire des habitats et des espèces en recherchant une adaptation des pratiques et des usages**
- Objectif 2 : Aux fins de l'objectif 1, assurer une information et une sensibilisation adaptée à l'échelle du site Natura 2000 et de la région des Caps**
- Objectif 3 : Entretenir un niveau de connaissance adapté aux objectifs précédents et définir les critères d'évaluation pertinents des actions Natura 2000**

Chacun de ces objectifs est transcrit en diverses fiches actions. Les thématiques de l'urbanisme et du PLU sont principalement abordées dans le premier objectif, marginalement dans le deuxième.

Pour l'objectif 1, 11 thèmes sont abordés:

- * Thème n°1 : Préserver le faciès des landes sèches littorales**
- * Thème n°2 : Stratégie : Préserver l'originalité des landes humides intérieures**
- * Thème n°3 : Stratégie : Restaurer l'originalité des habitats dunaires**
- * Thème n°4 : Stratégie : Maintenir les habitats d'estuaire**
- * Thème n°5 : Stratégie : Réhabiliter l'habitat de haut de falaise**
- * Thème n°6 : Stratégie : Définir les enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin**
- * Thème n°7 : Maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette Pitchou**
- * Thème n°8 : Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe**
- * Thème n°9 : Assurer la tranquillité des oiseaux en période de reproduction**
- * Thème n°10 : Assurer le maintien des populations de Chiroptères**
- * Thème n°11 : Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens**

*** Thème n°1 : Préserver le faciès des landes sèches littorales**

PROBLEMATIQUE :

Les landes sèches sont des habitats d'intérêt communautaire. Sur le site n°11, les landes les plus proches du trait de côte sont soumises à une intense fréquentation, piétonne principalement, mais également équestre et VTT.

L'ouverture et la fréquentation régulière d'un cheminement peut entraîner de graves dégradations et un morcellement des landes, voire leur disparition sur certaines zones.

Aujourd'hui, des opérations de restauration et de maîtrise de la fréquentation sont nécessaires à l'échelle du site pour préserver son intégrité. L'ouverture au public doit être maintenue car elle est vitale pour l'économie locale. Elle doit cependant se faire dans des limites compatibles avec la sauvegarde des patrimoines naturels du site des Caps Fréhel et d'Erquy.

Il s'agit donc de réorganiser la fréquentation piétonne sur l'ensemble des landes sèches : aménagement de sentiers balisés, praticables dans un certain confort de marche, incitant au respect des tracés et à la préservation des habitats traversés. Dans la continuité, il sera également nécessaire de limiter tout cheminements hors du réseau aménagé, notamment ceux générés par le stationnement auto mobile le long des voies pénétrant le site et les landes.

Outre les évolutions des landes sèches occasionnées par la fréquentation, l'habitat connaît des évolutions naturelles qui si elles ne sont pas gérées, sont de nature à appauvrir le milieu en terme d'espèces animales et végétales. Ces évolutions naturelles peuvent être aggravées par des usages passés qui ont favorisé des formations végétales pauvres en espèces par rapport aux landes. Il est nécessaire de définir les évolutions les plus négatives et de les contrôler, de manière à être aussi proche que possible de « l'état de conservation à privilégier » inscrit dans les Cahiers d'Habitats français.

Ces préconisations doivent être la base d'opération de restauration de landes dégradées par des apports exogènes. La modification du substrat et des conditions physico-chimique des eaux entraîne en effet l'apparition d'une flore étrangère au cortège floristique typique de l'habitat de lande sèche.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

Directive Oiseaux, annexe 1 : Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes sèches se situent en :

- site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- Espace Naturel Sensible Départemental (sur Erquy)

Actions existantes en matière de maîtrise de la fréquentation :

- Cap Fréhel : programmation des travaux par les Techniciens du Syndicat des Caps, chantiers commencés depuis 1999. Actuellement 1ère tranche et 2ème tranche terminées. Entretien d'aménagements, 3ème tranche débutée en 2001.
- Cap d'Erquy : monofils, escaliers, barrières d'accès.

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, DIREN, Conseil Général des Côtes d'Armor, Communes de Fréhel, Plurien et Erquy, Privés, ONF, Direction Départementale de l'Équipement Université de Rennes I, CBNB, Bureaux d'étude, Entreprise spécialisée.

*** fiche action GH1-a : Aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements.**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH1-b : Restaurer les habitats de lande dégradés par la fréquentation**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH1-c : Limiter l'enfrichement des landes sèches**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH1-d : Problématique de réduction de la présence des résineux au profit des habitats de lande.**

Arguments

Globalement, la majeure partie des plantations ont été effectuées au profit des pins maritimes, pins sylvestres et cyprès, plus rarement des peupliers. Les résineux présentent le danger d'acidification du milieu (aiguilles de pins), perturbateur pour les milieu de landes sur lesquels ils sont introduits. Les sous-bois de résineux sont globalement peu diversifiés.

- domaine de la Latte (boisements privés)
- camping des Grèves d'En Bas (partie en lande)
- Pointe aux Chèvres et Pointe de l'Assiette
- lande de Beusoleil
- Cap d'Erquy

Dans un souci de biodiversité, il n'est pas ici question de supprimer la totalité des boisements de pins. Au contraire, ils présentent certaines caractéristiques qu'il convient de conserver :

- certains boisements de pins sont relativement anciens (après Guerre 39-40) et font désormais partie du paysage de référence notamment au Cap d'Erquy et sur Beusoleil.
- s'ils présentent un intérêt écologique moindre par rapport aux landes, les boisements de pins permettent la présence d'une faune affectionnant les milieux boisés et d'une flore de sous-bois dont la diversité dépend de l'acidité des sols.
- sur les terrains privés, ils ont été parfois utilisés comme moyen de gestion. L'héritage ainsi constitué doit être géré aujourd'hui, dans un souci d'entretien et de diversification.

Techniques mises en oeuvre

* Boisement privé de Fort-la-Latte

- limiter l'extension de la pinède en arrachant les jeunes pousses de chaque côté du coupe-feu au Bois des Fontaines et sur la parcelle expérimentale.
- négocier la limitation de boisements nouveaux sur des parcelles à faible valeur agricole (prime au maintien en herbe avec fauche d'entretien, prime au pâturage par location etc.)

* Camping des Grèves d'En Bas

- supprimer progressivement les cyprès et les remplacer au cas par cas par des plantations de type ormes, charmes, hêtres, ajoncs, genêts (meilleure intégration paysagère, diversité d'espèces, moindre impact au niveau des litières).
- Pointe aux Chèvres / Pointe de l'Assiette : supprimer les pins sur la falaise (essaimage naturel, pas d'intérêt par rapport aux habitations). Ce boisement n'est pas classé.

* Landes de Beusoleil – secteur de la Carquois2

- restauration complète selon le projet déjà écrit par F. ROZE.
- négocier avec la DDAF des Côtes d'Armor une densité de replantation de résineux (voire de préférence, de feuillus) très inférieure à la densité actuelle sur un pas de temps progressif ou négocier auprès de la commune une modification du PLU pour éviter les nouvelles plantations après tempête ou incendie.

* **Cap d'Erquy :**

- soutenir la gestion forestière du Conseil Général des Côtes d'Armor (réf. plan de gestion des formations boisées, août 2001, Service des Espaces Naturels et Randonnées, DICSEN)
- entretenir ce déboisement : arracher les jeunes pousses de Pin spontanées dès que possible, à chaque visite sur le terrain, en chantier bénévole, coupe par fauche etc. Faire bénéficier le gestionnaire des outils de pâturage s'ils peuvent participer à cet entretien.

Prévoir la valorisation des rémanents de bois et le coût éventuel du dépôt en déchetterie.

Calendrier :

- Priorité 1 : Cap d'Erquy
- Priorité 1 : Pointe aux Chèvres et Pointe de l'Assiette
- Priorité 1 à 2 : camping des Grèves d'En Bas
- Priorité 3 : boisement privé de Fort-la-Latte et Landes de Beausoleil

Maîtres d'ouvrage : Syndicat des Caps, Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques : Syndicat des Caps, entreprises de travaux forestiers et d'espaces verts (définies par appel d'offre), Brigades Vertes.

Partenaires : Université de Rennes I, DIREN, communes de Fréhel et d'Erquy, ONF, CRPF, propriétaires privés

Financements

- Europe / Etat via DIREN : 70%
- Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 30%

* **fiche action GH1-e : Limiter les facteurs de rudéralisation des landes sèches.**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

* **fiche action GH1-f : Rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

* **fiche action GH1-g : Améliorer la pollinisation des landes**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

* **fiche action GH1-h : Limiter les sentiers « sauvages » à travers les landes**

Arguments :

L'efficacité du réseau de sentiers aménagés est mise à mal, en période estivale principalement, par la possibilité d'accéder au trait de côte par d'autres « entrées » que celles définies par le Syndicat des Caps (Cap Fréhel) et le Conseil Général (Cap d'Erquy). La fréquentation touristique en période estivale induit l'utilisation des aires de stationnement autorisées (où les départs de sentiers aménagés sont concentrés), mais aussi l'utilisation des bords de routes sur l'ensemble du site du Cap Fréhel. Ce sont les « stationnements sauvages ».

L'ampleur du problème n'est pas négligeable puisque les pointes se situent à 65% de stationnement non autorisé. Ce sont autant de personnes qui descendent de leur véhicules et traversent la lande littorale hors de tout sentier aménagé. En conséquence, un linéaire anarchique se développe, parallèle au réseau destiné à préserver la lande du piétinement.

Sur le Cap d'Erquy, le problème prend des proportions moins inquiétantes. Néanmoins, il existe quand même sous les mêmes aspects.

Il s'agit donc de limiter au maximum le stationnement sauvage le long des routes. La suppression de cette « capacité parallèle » de stationnement permettra **une meilleure maîtrise des circulations de personnes à travers les landes rases ou boisées, à partir de leur véhicule.**

Techniques mises en oeuvre

- Réaménagement complet des aires de stationnement sur la commune de Fréhel et en limite de site départemental sur Erquy.
- Création d'un parking de délestage en limite du site classé de Fréhel et d'Erquy (cf. plan de réaménagement de la DICSEN).
- Etude de voies réservées aux cycles et chevaux, ainsi qu'aux piétons (boucle de randonnée)
- Suppression du stationnement sauvage sur la D16 et la D34 (pose de poteaux bas, de rocher ou autres solutions techniques).

Calendrier :

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage : Syndicat des Caps

Opérateurs techniques : entreprises déterminées par appel d'offre.

Partenaires : DIREN Bretagne : CDS, Commune de Fréhel, Commune d'Erquy, Conseil Général des Côtes d'Armor , CABRI, Transporteur, loueur de cycles et/ou de rollers

Financements

CPER (Opération Grand Site Régional) ou Opération Grand Site National : 60%
Natura 2000 : 40%.

*** Thème n°2 : Stratégie : Préserver l'originalité des landes humides intérieures**

PROBLEMATIQUE :

Contrairement aux landes sèches du bord de falaise, les landes de l'intérieur sont dominées par les types « mésophile » à « tourbeuse ». Globalement, elles sont beaucoup moins soumises à la pression de la fréquentation touristique.

Néanmoins, leur gestion est tout aussi nécessaire au regard des évolutions naturelles des milieux. Ces évolutions peuvent également être favorisées par des usages anthropiques, présents ou passés, sur les landes ou à leur périphérie. Les landes humides connaissent des évolutions beaucoup plus rapides que les landes sèches, notamment au niveau de la strate arborée. Des usages passés ont également bouleversé les sols et les régimes hydriques et par endroits se développent des formations végétales pauvres, synonymes de banalisation et de perte d'intérêt en terme d'espèces animales et végétales.

Les landes humides ont également été, au même titre que les landes sèches, largement dépréciées et plantées en pinède.

Les mesures de gestion des landes humides seront classiques, manuelles ou mécanisées selon la portance des sols. Elles seront complémentaires à un retour sur les landes d'une activité agropastorale, permettant une gestion fine, durable et quotidienne.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

Directive Oiseaux, annexe 1 : Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe (Tarier pâtre, Troglodyte mignon et autres passereaux, Grasette du Portugal, Rossolis à feuilles rondes, Gentiane pneumonanthe, nombreuses monocotylédones, Azurée des Mouillères)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes humides se situent en :

- site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- Espace Naturel Sensible Départemental (sur Erquy)

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, DIREN, Conseil Général des Côtes d'Armor, Communes de Fréhel et d'Erquy, Propriétaires privés, Exploitants agricoles (éleveurs), ONF, Direction Départementale de l'Équipement, Université de Rennes I, SEPNEB-Bretagne Vivante, CBNB, Entreprise spécialisée.

*** fiche action GH2-a : Limiter l'extension des saulaies au détriment des landes**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH2-b : Limiter l'enfrichement et la banalisation des landes**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH2-c : Réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande humide.**

Arguments

Comme sur les landes sèches, les résineux présentent le danger d'acidification du milieu (aiguilles des Pins maritimes et sylvestres), perturbateur pour les milieu de landes sur lesquels ils sont introduits. Les sous-bois de résineux sont globalement peu diversifiés et très pauvres en nombre d'espèces (pins et cyprès)

- site classé du Cap Fréhel (sujets isolés)
- camping des Grèves d'En Bas
- Cap d'Erquy

Dans un souci de biodiversité, il n'est pas ici question de supprimer la totalité des boisements de résineux. Néanmoins, une réduction drastique des surfaces boisées est souhaitable, selon un plan progressif d'abattage, car ces arbres jouent le rôle de véritables « pompes à eau », mettant en danger l'équilibre de l'habitat de lande humide.

Techniques mises en oeuvre

Cf. fiche action GH1-d

Calendrier :

Priorité 1 à 2

Maîtres d'ouvrage : Syndicat des Caps, Conseil Général des Côtes d'Armor

Opérateurs techniques : Syndicat des Caps, entreprises de travaux forestiers et d'espaces verts (définies par appel d'offre), Brigades Vertes.

Partenaires : F. ROZE, DIREN, communes de Fréhel et d'Erquy, DDAF, ONF, CRPF, propriétaires privés

Financements

Cf. fiche action GH1-d pour le Cap Fréhel

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

*** fiche action GH2-d : Entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH2-e : Régénérer les landes humides non pâturées**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH2-f : Améliorer la pollinisation des landes**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** Thème n°3 : Stratégie : Restaurer l'originalité des habitats dunaires**

PROBLEMATIQUE :

Sur le site n°11 « Cap Fréhel - Cap d'Erquy », les massifs dunaires sont présents en nombre relativement important, occupant régulièrement l'espace entre les pointes rocheuses :

- la dune de la Fosse et la dune des Grèves d'En Bas, très fréquentée notamment pour les sports de glisse (le surf, par exemple)
- l'ensemble dunaire de l'Anse du Croc, où la dune grise est occupée par un vaste camping, ouvert dès les premiers jours de printemps
- la flèche dunaire de Sable d'Or les Pins, incontournable par son étendue et son rôle dans l'écosystème estuarien de l'Islet
- la dune St-Michel, récemment libérée d'un camping, aujourd'hui pour moitié transformée en aire de stationnement « naturelle »
- les dunes du Guen, du Portuais et du Lourtuais au Cap d'Erquy

Ponctuellement, des cordons de galets se substituent aux plages de sable.

Globalement, les dunes entre le Cap Fréhel et l'estuaire de l'Islet sont en très mauvais état de conservation. Cela est dû à la fois à une fréquentation piétonne importante, à l'enrichissement de la dune en matière organique et à son enrichissement, voire son boisement. L'habitat de dune grise est prioritaire à la Directive Habitats (2130 : dunes fixées à végétation herbacée), il est donc essentiel d'intervenir sur les massifs dunaires dans le cadre de Natura 2000.

Sur le Cap d'Erquy, leur état de conservation est meilleur dans l'ensemble. Néanmoins, il faut rappeler qu'une vigilance accrue doit être portée sur la dune St-Michel (stationnement, camping sauvage...).

SECTEURS CONCERNES

- Commune de Fréhel : secteur 2, secteur 3, secteur 5
- Commune d'Erquy : secteur 9, (secteur 11)

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

- 2110 : dunes embryonnaires
 - 2120 : dune mobile (dune blanche)
 - 2130 : dune fixée à végétation herbacée
- Flore variée, notamment de nombreuses plantes annuelles et monocotylédones (orchidées).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les landes humides se situent en :

- site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- Espace Naturel Sensible Départemental (sur Erquy)

Présence de ganivelles :

- dune du Vieux Bourg, partie Ouest du Camping du Pont de l'Etang
- dune des Grèves d'En Bas (maillage très lâche et perméable)
- flèche dunaire des Sables d'Or, tout le long côté mer (face aux maisons) et sur la pointe sauf côté Sud (aire de pique-nique)

Plan d'abattage des pins au profit des habitats de landes sur le site du Conseil Général (Cap d'Erquy).

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, Conseil Général des Côtes d'Armor, Communes de Fréhel et d'Erquy, Préfecture des Côtes d'Armor, ONF.

* fiche action GH3-a : Réduire la strate arborée au profit de la végétation herbacée des dunes grises

Arguments

Problématique des résineux

Sur le site n°11, l'ONF gère un total de 141 ha dont le massif dunaire du Vieux Bourg, sur Pléhérel. Ces plantations n'ont pas de rentabilité économique. Il s'agit essentiellement de répondre à un schéma de gestion forestière classique et à une demande de la commune. Comme sur les landes, les pins ont intégré l'image traditionnelle du paysage de la région des Caps, bien qu'ils en soient des éléments « artificiels ». L'objectif de cette fiche-action est déterminé par le statut même de l'habitat dunaire qui est concerné : « dune grise à végétation herbacée ». L'élimination mesurée des pins et des cyprès concoure à la restauration de l'habitat tel qu'il est défini dans les cahiers européens.

Par ailleurs, sur le Cap d'Erquy, les secteurs dunaires comprennent en particulier les placages sableux sur le plateau, au-delà des falaises, formant des prairies à Brachypode et des bas-marais alcalins. Des mesures destinées à réduire les boisements de résineux ont déjà été entreprises sur les marais alcalins depuis 1989. Elles doivent être poursuivies sur ces mêmes milieux et étendues sur les prairies à Brachypodes.

Problématique des saules, des Prunelliers et des Sureaux

Les fourrés à Prunellier doivent être conservés en tant que végétation en état d'équilibre avec le milieu (fourrés climaciques). Les Sureaux se sont développés grâce à la rudéralisation de la dune grise. Ils présentent néanmoins une sous-strate herbacée riche qu'il est possible de conserver.

Les zones concernées sont les suivantes :

- dune de la Fosse et camping des Grèves d'En Bas (camping de Plévenon)
- dune et camping du Vieux-Bourg (camping du Pont de l'Etang)
- la Mare aux Saussoies
- flèche dunaire des Sables d'Or
- dunes, prairies à Brachypode et bas marais alcalins du Guen, du Lourtuais et du Portuais

Techniques mises en oeuvre

Dunes, prairies à Brachypode et bas marais alcalins du Guen, du Lourtuais et du Portuais : Un plan d'abattage progressif des pins est mené par le Conseil Général. L'opérateur technique est l'ONF.

Dune du Vieux Bourg : En accord avec l'ONF, les pins en fin de vie ne sont plus renouvelés que sur la « ceinture » longeant la RD 34a. Sur la zone centrale gérée à terme en « dune grise », les pins et cyprès âgés sont abattus progressivement (avec exportation de l'ensemble des produits de bûcheronnage). Les îlots sont gérés avec une préférence pour le chêne et le pin au détriment des cyprès, en ne conservant qu'un à deux individus maximum (arbres laissés à vieillir). Un zonage sur plan des principes de cette gestion est en cours.

La Mare aux Saussoies : Les saules ont un caractère envahissant, accompagné d'espèces à caractère nitrophile marqué. Une action de réduction des apports en amont est nécessaire (parcelles cultivées en maïs et blé). Le volume des saulaies peut être réduit en même temps que la fauche de la végétation nitrophile. L'exportation des produits est nécessaire. Il faudra veiller à ce que ces opérations ne soient pas préjudiciables aux Prêles.

Dune du camping des Grèves d'En Bas : Un abattage des cyprès à l'entrée du camping est possible (remplacement par des feuillus éventuellement). Quelques îlots peuvent également être supprimés. Les haies de cloisonnement des emplacements sont à ôter (dérogation préfectorale).

Flèche dunaire des Sables d'Or : La partie au Sud, en limite des habitations est restée boisée. L'objectif devrait être de réduire l'enrichissement et l'acidification des sols (litière d'aiguilles de pin) ainsi que l'ombrage (défavorable à la végétation dunaire). L'abattage progressif de ces pins permettrait de surcroît la diminution de la pression du piétinement à cet endroit (0.3 ha).

Prévoir la valorisation ou le traitement des troncs et des rémanents de bois (branchages) : Si l'entreprise ne prend pas à sa charge les rémanents, les branchages devront être broyés avant dépôt à la déchetterie (prévoir le coût du dépôt).

Calendrier :

Priorité 1 à 2

Maîtres d'ouvrage : Syndicat des Caps, Conseil Général des Côtes d'Armor, Commune de Fréhel

Opérateurs techniques : ONF, Syndicat des Caps, Entreprise de travaux forestiers et d'espaces verts.

Partenaires : ONF, Université de Rennes I, DICSSEN, service espaces naturels et randonnée, CRPF, propriétaires privés de parcelle en milieu dunaire

Financements

Europe / Etat via DIREN : 80%

Autres financements (CPER - Contrat Nature, fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 20%

*** fiche action GH3-b : Limiter l'enfrichement des zones dunaires**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH3-c : Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la surfréquentation**

→ Cette fiche concerne la commune de Fréhel .

*** fiche action GH3-d : Limiter les facteurs de rudéralisation des dunes**

Arguments

Localement, les zones dunaires enrichies par divers apports (terre exogène, gravats, déchets, engrais, semences...) présentent un cortège floristique qui ne correspond plus au faciès type de la « dune grise à végétation herbacée » : Brome stérile (*Bromus sterilis*), plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Liondent faux pissenlit (*Thrinicia hirta*) et Oseille des prés (*Rumex acetosa*), etc.

Les formations à Fougère aigle et à Ronce (*Rubus fruticosus*) sont également des signes de rudéralisation, mais elles sont traitées à part. Les zones concernées sont les suivantes :

- dune du Vieux-Bourg,
- dune de la Fosse (talus, bords de route)
- flèche dunaire des Sables d'Or

Techniques mises en oeuvre

Dune du Vieux Bourg :

action 1 : traitement radical des terrasses

→ décapage des terrasses de la terre exogène. arrêt des semences de ray-grass, sensibilisation des campeurs au respect de la végétation naturelle des dunes (semences ornementales)

ou action 2 : traitements répétés

→ traitement chimique (désherbant sélectif) et fauches répétées avec exportation des produits (végétation graminéenne favorisée)

De manière générale :

- arrêt des dépôts de sable (issus de l'entretien des campings) et de terre sur l'ensemble des dunes grises (y compris celle de St-Michel, sur Erquy)
- surveiller le bon fonctionnement des sanitaires des campings

Dune de la Fosse et flèche dunaire des Sables d'Or :

Pas d'intervention, si ce n'est au niveau des groupements à Ronce et/ou Fougère aigle

Calendrier :

Priorité 1 : dunes du Vieux Bourg

Priorité 2 : dune des Sables d'Or, dune St-Michel

Maîtres d'ouvrage : Commune d'Erquy / Conseil Général des Côtes d'Armor, Commune de Fréhel

Opérateurs techniques : Commune de Fréhel ou entreprise spécialisée, Commune d'Erquy.

Partenaires : Université de Rennes I, Conseil Général, DICSEN

Financements

Europe / Etat via DIREN : 40%

Autres financements (fonds structurels européens, maître d'ouvrage) : 60%

*** Thème n°4 : Stratégie : Maintenir les habitats d'estuaire**

PROBLEMATIQUE :

Alimenté par l'Islet qui descend du plateau schisteux, inclus dans une échancrure de grès rose, le magnifique estuaire de l'Islet est séparé de la plage par la flèche dunaire des Sables d'Or. Cet éperon de sable rejette normalement le chenal au pied de la falaise des Hôpitaux.

La volonté de modifier le caractère naturel de l'estuaire n'est pas récente. Les zones humides ont toujours plus ou moins revêtu l'image d'espace improductif et malsain (marécage, moustiques...). Il est facile de retrouver les traces de cette vision des « marécages », car elles sont encore bien visibles et fonctionnent encore, pour certaines. Des polders ont ainsi été gagnés à l'ouest et à l'est de l'estuaire dès les 16ème et 20ème siècles (construction de digues et drainage). A Plurien, la municipalité de 1987 a procédé à une étude de faisabilité d'un vaste projet d'aménagement d'un plan d'eau à vocation touristique sur le polder Est. Ce projet a été abandonné depuis. Des projets de remblais effectués par des particuliers, considérés comme de véritables menaces, pourraient encore être d'actualité sur Plurien et sur Erquy.

Il n'est pas concevable, dans le cadre de Natura 2000, que de tels projets puissent encore se réaliser. La richesse floristique de l'estuaire de l'Islet est avérée depuis 1907 (études botaniques de SIR OLIVIER). En 1975, GEHU y décrivait 23 associations végétales et mettait l'accent sur la grande valeur biologique de ce site. La biodiversité du site repose sur le maintien en l'état, voire la restauration, des habitats d'estuaire, en qualité et en surface.

SECTEURS CONCERNES

Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy : secteur 6

Commune d'Erquy : secteur 7

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

1336 : végétation annuelle des laisses de mer

1311 : végétation à Salicornes

1320 : Prés salés à Spartine

1332 : prés salés Halimiono-puccinellietum, groupement à Triglochin

1333 : prés salés et variantes

1335 : prés salés Beto-Agrophyretum pungentis

1420 : prairies salées sous frutescentes

1422 : Puccinellio-Arthrocnemum perennis

1421 : Bostricio-Halimionetum et variante

Nombreuses espèces d'oiseaux, sédentaires ou migrateurs, en particulier les limicoles : Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), Bécasseau variable (*Calidris alpina*), Bernache cravant (*Branta bernicla*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Barge à queue rousse (*Limosa lapponica*), Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), Chevalier gambette (*Tringa totanus*), Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), etc.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Inventaire ZNIEFF

Statuts fonciers : DPM, communal

Classement au POS d'Erquy (en révision) : ND ou NDL, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », Espace Boisé Classé (rive Ouest)

Classement au POS de Plurien (en révision) : ND ou NDL, espace remarquable au titre de la loi « Littoral »

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, Conseil Général des Côtes d'Armor, Communes de Plurien, de Fréhel et Erquy, DIREN, Direction Régionale des Affaires Maritimes, Direction Départementale de l'Équipement, Laboratoire du MNHN de Dinard.

*** fiche action GH4-a : Améliorer les habitats d'estuaire sur l'Islet**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH4-b : Evaluer tout nouvel aménagement sur les habitats d'estuaire**

Arguments

Les signes de l'intervention humaine sur l'habitat d'estuaire de l'Islet sont nombreuses. De nouveaux aménagements peuvent encore être projetés dans les années à venir, essentiellement liés au tourisme et susceptibles de modifier gravement l'état du site.

Une information et une sensibilisation appliquée doit permettre aux élus locaux et aux responsables des services techniques d'adopter sur le long terme, par delà les municipalités successives, une attitude cohérente de protection de l'estuaire.

Il s'agit également d'élargir cette information aux administrations intervenant sur l'Islet, compétentes en autorisations ou approbations de travaux.

En plus des dispositions de la loi littoral étendues aux estuaires, l'implication et le positionnement ferme des élus locaux sont d'autant plus nécessaires que :

→ l'article 6-3 de la Directive Habitats stipule que tout projet susceptible d'avoir un impact négatif sur les habitats naturels du site doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur ces milieux. Si un impact est significatif et qu'il n'existe pas de solution alternative, le projet doit être d'intérêt général pour être autorisé, et faire l'objet de mesures compensatoires pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.

→ l'ordonnance du 14 avril 2001 (transposition de la Directive Habitat en droit français) précise sur ce thème le régime des aménagements (articles L 414-4 et 414-5 du Code de l'Environnement, livre IV, chapitre IV, section 1)

Les élus doivent donc être les relais de proximité indispensables pour les particuliers, pour les services techniques communautaires et municipaux.

Techniques mises en oeuvre

Adhésion des élus locaux à l'idée de ne plus aménager l'estuaire sauf cas de risque majeur pour les populations.

Positionnement de principe à mettre en application, sur le long terme, pour tout projet éventuel.

Critique soignée surtout sur les projets relevant de la loi du 10 juillet 1976 et aux décrets du 12 octobre 1977 et du 25 février 1993 (relatifs à la protection de la nature et aux études d'impact).

Veiller à la cohérence entre le positionnement des collectivités locales et des services de l'Etat.

Echange spontané d'informations et d'observations entre les communes et le Syndicat des Caps en cas d'intervention sur l'Islet, l'estuaire, la plage...

Exemples de projets locaux potentiels, à évaluer au regard des objectifs de conservation de l'habitat d'estuaire :

- *déviaton du cours de l'Islet* : s'il existe une possibilité de déplacer les corps-morts par rapport à l'Islet, cette solution doit être privilégiée. Vérifier l'impact réel de l'Islet sur la zone des amarres.

- *canalisation de l'Islet* : impacts négatifs incontournables, perte d'un patrimoine exceptionnel (espace soumis aux marées)

- *projet de réaménagement de l'aire de stationnement en entrée des Sables d'Or* : possible dans la stricte condition d'aucun agrandissement de surface (avancée des remblais sur l'estuaire), de conservation d'une bande de remblais enherbée entre le parking et le marais, d'un projet d'intégration paysagère très soigné (limitation de la hauteur de végétation et contrôle des espèces plantées ou semées, limitation du nombre de places, contrôle des matériaux utilisés)

- *projet d'illumination de l'estuaire (marais)* : perturbation des cycles biologiques des insectes, des oiseaux, des Chiroptères, nécessite de travaux lourds d'électrification du marais et/ou de ses abords (tranchées)...

- *aménagement de la route submersible* : renforcement et rehaussement des digues de soutènement, aménagement de la voie (éclairage, sécurité...), busage total de l'Islet, fermeture de l'estuaire : construction d'une digue reliant la flèche dunaire des Sables d'Or au versant des Hôpitaux, création d'une lagune artificielle.

D'un point de vue plus général, il convient également d'évaluer, dans le cadre de l'article L414-4-I du Code de l'Environnement :

- tout projet susceptible de modifier la nature du substrat (concessions d'extraction, dragage, remblaiement, désenvasement, rejet...)
- tout projet d'aménagement importants sur le cours d'eau et l'estuaire (ports, remblais, digues...)
- tout projet susceptible de modifier la qualité de l'eau (stations d'épurations, installations, classées, aquaculture..) à l'échelle des bassins versants et en débouché estuarien en veillant à l'articulation des Directives Nitrates et Habitats sur les bassins versants auxquels est lié le site n°11 (Islet-Flora et Frémur).

Calendrier :

Priorité 2

Maîtres d'ouvrage : Communes

Opérateurs techniques : Administrations compétentes : DDE, Affaires Maritimes, DRIRE, etc. (instruction des dossiers et délivrance d'autorisations, étude des déclarations de travaux), Maître d'ouvrage ou pétitionnaire du projet, Bureaux d'études.

Partenaires : DIREN Bretagne, Université de Rennes I, Université de Paris I, Laboratoire de Géomorphologie de Dinard, Syndicat des Caps

Financements : Aucun financement ni coût direct

*** fiche action GH4-c : Etre partenaire des opérations locales favorables à la restauration de la qualité de l'eau sur l'Islet**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** Thème n°5 : Stratégie : Réhabiliter l'habitat de haut de falaise**

PROBLEMATIQUE :

L'habitat de falaise avec végétation des côtes atlantiques (1230) est assez peu présent sur le site du Cap Fréhel –Cap d'Erquy, comparé aux grands ensembles de landes et de dunes. Néanmoins, son identification et les pressions qu'il subit justifient des opérations de préservation et de restauration qui localement, peuvent se révéler importantes.

La végétation typique de cet habitat est très stable du fait des conditions géographiques, pédologiques et climatiques des falaises. Elle ne connaît donc aucune évolution strictement naturelle possible à gérer.

Par définition très proche du trait de côte et des plus beaux panoramas, l'habitat de falaise est en revanche soumis à une intense fréquentation, piétonne principalement, mais également équestre, VTT et même au stationnement d'habitations légères de loisirs. Sur les pentes fortes, la végétation ne subit pas de perturbations anthropiques. Par contre, sur certains replats ou sentes, le piétinement est important. Il s'en suit des modifications physionomiques et floristiques défavorables : apparition d'espèces banales (Plantain corne-de-cerf *Plantago coronopus*) et disparition de plantes fragiles (Jacinthe des bois *Endymion non scriptus* ou Armérie maritime *Armeria maritima*).

L'habitat de falaise connaît également des perturbations dues à des modifications de substrat (ruines de la Seconde Guerre Mondiale) et à des apports de matériaux et d'éléments exogènes (gravats et eaux usées). Ces apports favorisent le développement d'espèces comme la Bette maritime (*Beta maritima*), la Grande ortie (*Urtica dioïca*) et la Ronce (*Rubus fruticosus*).

Enfin, des apports de semences exogènes peuvent transformer le faciès de l'habitat de falaise, très localement.

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 2, secteur 3, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 10, secteur 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Falaise avec végétation des côtes atlantiques : 1230

Oseille des rochers (*Rumex rupestris*) : espèce prioritaire de la Directive Habitats

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

L'habitat de falaise se situe en :

- site classé, espace remarquable au titre de la loi « Littoral », zone NDI au POS
- Espace Naturel Sensible Départemental (Erquy)

Actions existantes en matière de maîtrise de la fréquentation :

- Cap Fréhel : pose de monofils sur le plateau sommital et en haut de falaise Est
- Cap d'Erquy : monofils en haut de falaise sur l'ensemble de la pointe

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, DIREN, Conseil Général des Côtes d'Armor, Communes de Fréhel, Plurien et Erquy, Université de Rennes I.

*** fiche action GH5-a : Restaurer l'habitat de falaise soumis au camping-caravaning**

→ Cette fiche concerne la commune de Fréhel.

*** fiche action GH5-b : Aménager le réseau des sentiers sur les hauts de falaise**

→ Cette fiche relève de questions techniques d'aménagement et non du PLU.

*** fiche action GH5-c : Supprimer les facteurs de rudéralisation de l'habitat de falaise**

→ Cette fiche concerne la commune de Fréhel .

*** Thème n°6 : Stratégie : Définir les enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin**

*** Thème n°7 : Maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette Pitchou**

PROBLEMATIQUE :

La Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) est une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. De par son statut de protection, l'opérateur local de Natura 2000 est dans l'obligation de préserver, voire d'améliorer les effectifs de Fauvette pitchou. Dans le cas où aucune menace directe sur l'oiseau n'est avérée, il s'agira plutôt de gérer les habitats de l'espèce de manière à préserver ou à recréer des conditions favorables à son maintien (zones de reproduction, de nidification, d'alimentation et de repos). De plus, la ZPS du Cap Fréhel est très vaste : elle couvre aussi bien une partie du DPM que la totalité des landes du site classé. Une action sur les habitats de la Fauvette pitchou, plus que sur les populations elles-mêmes, est donc possible et justifiée.

La Fauvette pitchou affectionne les landes hautes, supérieures à 1m. pour sa nidification. En revanche, un Ajonc trop vieux, trop haut (supérieur à 2 m) lui est défavorable : il est dégarni à la base, lui offrant peu de possibilités d'y construire son nid et l'exposant aux prédateurs (renards). Les landes rases ont un rôle de nourrissage (insectes) et sont tout aussi importantes pour son maintien sur le site. Le suivi réalisé par CHATAIGNERE L. en 1996 montre un abondance de couples dans les secteurs où se succèdent landes hautes et landes rases.

C'est donc cette combinaison des différents stades de landes qu'il est important d'entretenir comme facteur favorable à la Fauvette pitchou.

Les fiches action traitant des landes sèches littorales et des landes humides de l'intérieur ont été rédigées dans ce souci parallèle de gestion d'habitat d'espèce.

Stratégie associée GH1 : préserver le faciès des landes sèches littorales

- fiche action GH1-c : limiter l'enfrichement des landes sèches
- fiche action GH1-d : limiter la présence des résineux au profit des habitats de lande
- fiche action GH1-f : rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs
- fiche action GH1-h : limiter les cheminements « sauvages » à travers les landes

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humides

- fiche action GH2-a : limiter l'extension des saulaies au détriment des landes
- fiche action GH2-b : limiter l'enfrichement des landes
- fiche action GH2-c : réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande
- fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme
- fiche action GH2-e : régénérer les landes non pâturées

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, 10, 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

* Thème n°8 : Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe

PROBLEMATIQUE :

L'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) est également une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Sa protection et la gestion de ses effectifs est de la responsabilité du gestionnaire de site. Comme pour la Fauvette pitchou, aucune menace directe n'a été identifiée sur l'espèce. Il s'agit donc de gérer ses habitats de manière à préserver voire recréer, là où elles ont disparu, les conditions qui lui sont favorables.

L'engoulevent d'Europe s'installe dans les friches, les landes ou les dunes végétalisées. Sur le site, son suivi n'a été réalisé que sur des secteurs de landes dominantes, boisées ou non. Mais le manque de données sur les secteurs dunaires n'empêche pas des interventions qui lui seraient a priori favorables. Néanmoins, la lande demeure le lieu de prédilection de l'Engoulevent. Pour nicher, il affectionne l'effet de lisière, les ouvertures et les surfaces à nu au milieu des Ajoncs et Bruyères. Cette espèce est donc très sensible à la fréquentation anthropique des landes : sa stratégie de mimétisme (plumage, posture) le rend vulnérable aux intrusions et aux sentiers sauvages hors et au voisinage du réseau aménagé. Outre le milieu de lande qu'ils fréquentent, les individus peuvent également se réfugier le jour dans une lande beaucoup plus haute (saules). C'est donc une mosaïque des différents stades de landes et des strates arborées (voire abrustives) qu'il est important d'entretenir comme facteurs favorables à l'Engoulevent d'Europe. Les fiches action traitant des landes sèches littorales et des landes humides de l'intérieur ont été rédigées dans ce souci parallèle de gestion d'habitat d'espèce (interventions équilibrées).

Stratégie associée GH1 : préserver le faciès des landes sèches littorales

- fiche action GH1-a : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements
- fiche action GH1-d : limiter la présence des résineux au profit des habitats de lande
- fiche action GH1-f : rajeunir les landes et les fourrés à Ajoncs

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humides

- fiche action GH2-c : réduire la présence des résineux au profit des habitats de lande
- fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme
- fiche action GH2-e : régénérer les landes non pâturées

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1, secteur 4

Commune d'Erquy : secteur 8, 10, 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)

4030 : landes sèches (Cor. :312351)

4020 et 4030 : landes humides atlantiques et variantes (Cor. :312351)

* Thème n°9 : Assurer la tranquillité des oiseaux en période de reproduction

→ Cette fiche concerne principalement la commune de Fréhel

* Thème n°10 : Assurer le maintien des populations de Chiroptères

→ Cette fiche concerne principalement la commune de Fréhel

* **Thème n°11 : Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens**

PROBLEMATIQUE :

La grande majorité des amphibiens et des reptiles présents sur le site n°11 est protégée ; outre cette protection nationale, bon nombre d'entre eux sont également visés aux annexes 2 (espèces animales prioritaires) et 4 (espèces animales à protéger strictement) de la Directive Habitats. Il convient donc de les prendre en compte dans le document d'objectifs. Les connaissances sur ces espèces, leur nombre, leur détermination, est assez restreinte.

Les amphibiens constituent de bons indicateurs de la qualité des trous d'eau et avec certains reptiles, des autres lieux humides, frais et raisonnablement abrités (Couleuvre à collier, Vipère péliade, Orvet).

Par conséquent, leur présence et leurs effectifs dépendent de la gestion qui est faite de ces milieux (maintien de l'ouverture et de l'humidité des lieux, gestion de la végétation et des apports organiques).

Pour d'autres espèces (Lézard vert notamment), les mesures de gestion lui seront favorables à partir du moment où la mosaïque d'âge des landes est respectée et le couvert végétal préservé.

Amphibiens et reptiles des lieux humides :

Stratégie associée GH2 : préserver l'originalité des landes humide

- fiche action GH2-a : limiter l'extension des saulaies au détriment des landes
- fiche action GH2-d : entretenir le bon état de conservation des landes par l'agropastoralisme (dans la mesure où il s'agit d'une réouverture progressive du milieu. Il est néanmoins important que les déjections animales ne viennent pas acidifier les trous d'eau).
- Fiche action associée GH4-c : être partenaire des opérations locales en faveur de la qualité de l'eau

Reptiles des lieux secs

Fiche action GH1-a : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements (restauration passive)

Fiche action associée GH5-b : aménager le réseau des sentiers et inciter au respect des aménagements

SECTEURS CONCERNES

Commune de Fréhel : secteur 1 et 4

Commune de Plurien : secteur 6

Commune d'Erquy : secteur 7, 8, 10 et 11

HABITATS NATURELS ET ESPECES CONCERNES

Annexe 2 : Triton crêté (Triturus cristatus)

Annexe 4 : Triton palmé (Triturus helveticus), Crapaud calamite (Bufo calamita), Lézard vert (Lacerta viridis), Couleuvre coronelle (Coronella austriaca), Grenouille de Lesson (Rana lessonae)

Annexe 5 (espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) : Grenouille verte

Protection nationale : Triton marbré (Triturus marmoratus), Crapaud commun (Bufo bufo), Lézard des murailles (Podarcis muralis), Orvet (Anguis fragillilis), Couleuvre à collier (Natrix natrix), Vipère péliade (Vipera berus), Lézard vivipare (Lacerta vivipara)

1230 : falaise avec végétation des côtes atlantiques

4030 : lande sèche

2130 : dune grise

4020 : lande humide atlantique

2136 : cariçaie à Brachypode

1635 : roselière de bordure dunaire (zone humide de bordure duanière)

2193 : dépression alcaline (zone humide à Brachypode)

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

aucune action actuellement

ACTEURS CONCERNES : Syndicat des Caps, Communes de Fréhel, de Plurien et d'Erquy, SEPNB-Bretagne Vivante, DIREN

En conclusion, les principaux enjeux de préservation du site Natura 2000 en rapport avec le document d'urbanisme sont les suivants :

- gestion de la fréquentation sur le trait de côte pour préserver les habitats intéressants tels les landes sèches ou les landes humides, par l'aménagement de sentiers balisés, la limitation du stationnement sauvage le long des routes .
- régénération des habitats de landes fragilisé par le développement des résineux.
- préserver les secteurs dunaires en limitant leur enrichissement et leur dégradation par la surfréquentation.
- maintenir les habitats de l'estuaire en évitant les travaux de remblaiement.

2.2. Analyse des cours d'eau et des zones humides :

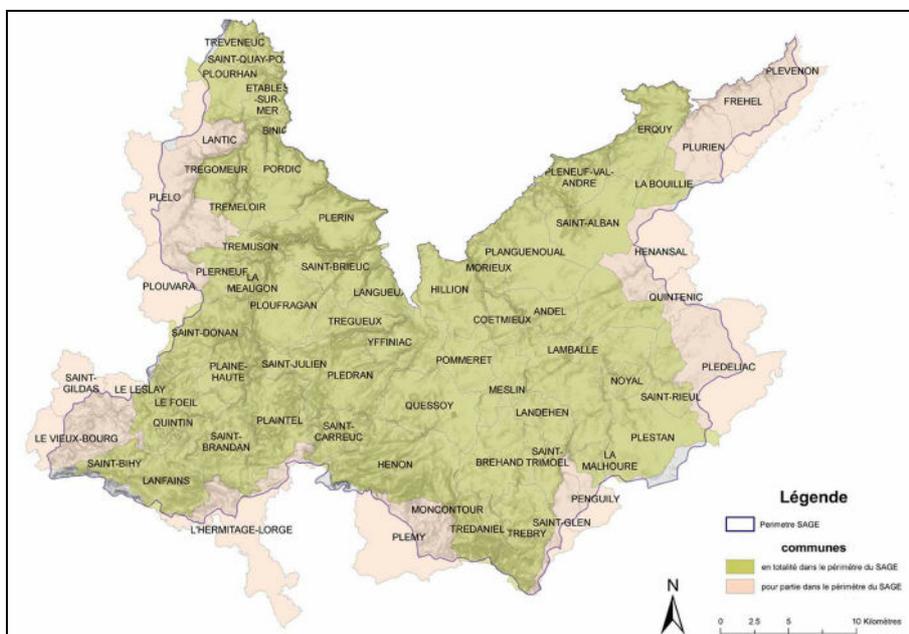
La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé 2 nouveaux outils de planification : le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) de portée plus locale, au niveau de chaque sous-bassin versant, avec une volonté de décentraliser la planification et de responsabiliser les acteurs locaux.

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Sa portée juridique est réelle. Il s'impose notamment aux décisions de l'état en matière de police des eaux, notamment des déclarations d'autorisations administratives (rejets, urbanisme...) ; de même qu'il s'impose aux décisions des collectivités, établissements publics ou autres usagers dans toutes les questions directement relatives à la gestion de toutes les eaux. Dans ce domaine défini précisément par les textes d'application, toutes les décisions doivent être compatibles, ou rendues compatibles avec les mesures fixées dans le SDAGE. Les autres décisions administratives, dont le PLU fait partie, doivent les prendre en compte.

Le SDAGE vise la gestion équilibrée de la ressource en eau définie dans l'article 2 de la loi sur l'eau:

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines et des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales;
- le développement et la protection de la ressource en eau;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource; de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :
 - de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population;
 - de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations;
 - de l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

Erquy est concerné par le SDAGE Loire Bretagne approuvé le 26 juillet 1996, ainsi que le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc, dont le périmètre (cf. Carte ci-dessous) a été arrêté le 04 mai 2006. Ce dernier est en cours d'élaboration (phase de diagnostic), il ne propose donc pas encore de réglementation opposable au PLU.



2.3 Gestion de la ressource en eau :

* Traitement des eaux usées :

Depuis 1973, la commune est dotée d'un système séparatif. Les eaux usées sont évacuées via un poste de refoulement vers la station d'épuration située au nord-ouest du bourg (Tu-es-Roc), le point de rejet se trouvant en mer après passage dans un bassin à marée (rejet au jusant).

Cette station de type boues activées en aération prolongée, construite en 1977, a été étendue en 1995 à une capacité de traitement de 20 000 Eh pour un raccordement permanent de 2 622 branchements en 2004, soit 3500 personnes auxquelles s'ajoutent 16 500 personnes supplémentaires en période estivale.

* Analyse de la qualité des eaux de baignade :

D'après les analyses effectuées par la DDASS, la qualité sanitaire des eaux de baignade de la Plage du bourg a varié ces 10 dernières années de médiocre à bonne.

Qualité sanitaire des eaux de baignade la plage du Bourg (DDASS)

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
C	B	A	B	B	B	C	C	A	B	A

A : bonne qualité
B : moyenne qualité
C : qualité médiocre (eau pouvant être momentanément polluée)

Les pics de contamination à l'origine des déclassements de la qualité de la plage du bourg en catégorie B à C sont très souvent observés à la suite d'épisodes pluvieux. Ceci indique la persistance d'une contamination élevée des réseaux pluviaux qui entraîne des fluctuations de la qualité, lors d'épisodes pluviaux.

2.4. Gestion des risques naturels :

2.4.1. Le risque d'inondation :

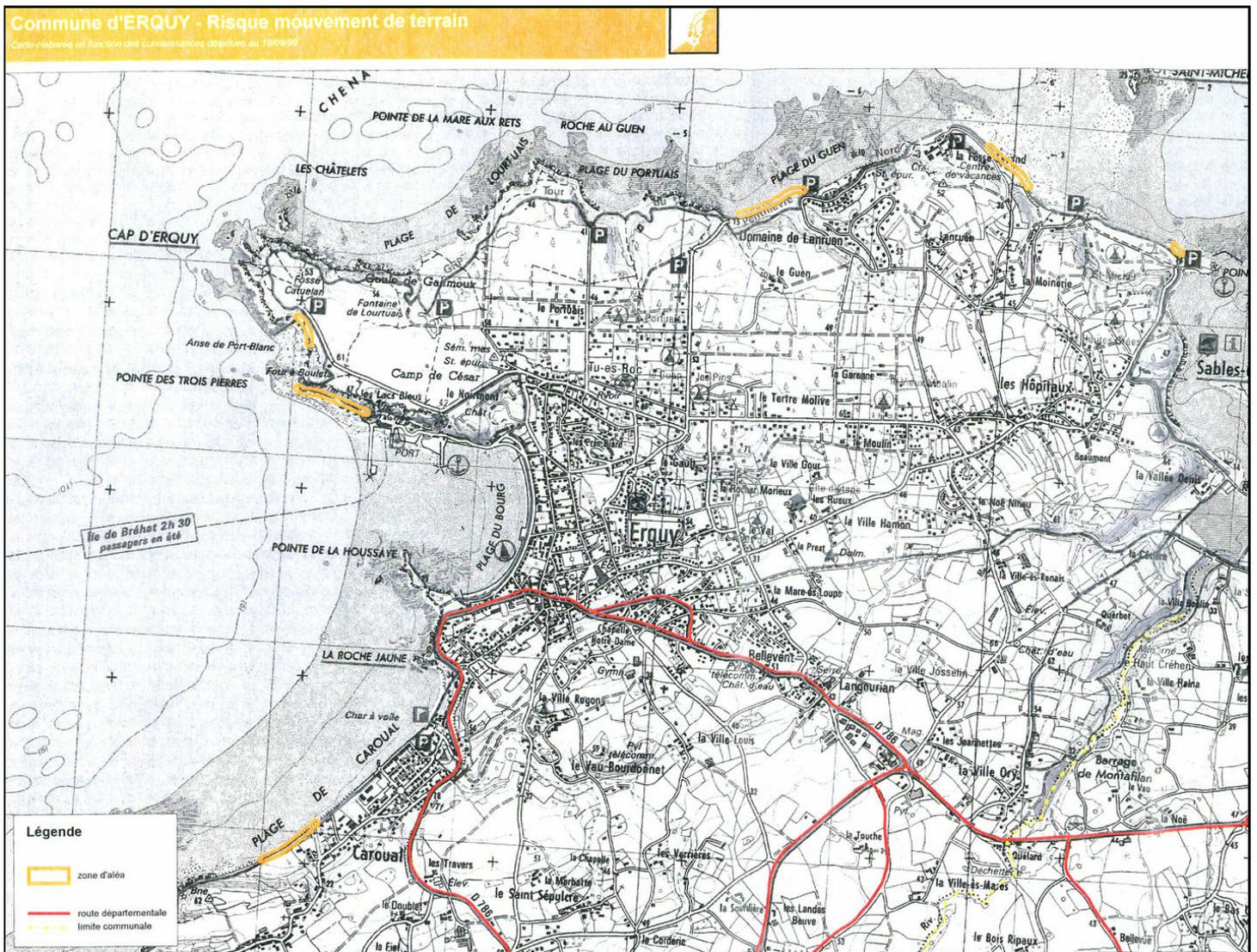
Les secteurs inondables sont des sites à préserver pour de multiples raisons :

- des raisons écologiques (zones de frayère pour les poissons)
- des raisons d'intérêt général : le comblement de ces zones peut aggraver la situation en aval.
- des raisons de prévention des risques : ces secteurs ne doivent pas recevoir de nouvelles habitations.

Il n'existe pas d'Atlas des zones inondables sur le département. La connaissance des élus permettra de définir les secteurs inondés ou potentiellement inondables, des mesures réglementaires d'inconstructibilité de ces espaces seront prises afin de ne pas aggraver le risque.

2.4.2. Le risque d'éboulement :

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) des Côtes d'Armor affiche un risque particulier sur Erquy concernant les mouvements de terrains. Les secteurs concernés se trouvent dans des espaces naturels, inconstructibles au POS actuel. Des compléments sont apportés sur ce thème dans le chapitre suivant portant sur l'érosion marine.



2.4.3. Les risques d'érosion et de submersion marine :

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) des Côtes d'Armor affiche des risques particuliers sur Erquy concernant l'érosion et la submersion marine.

* Erosion marine :

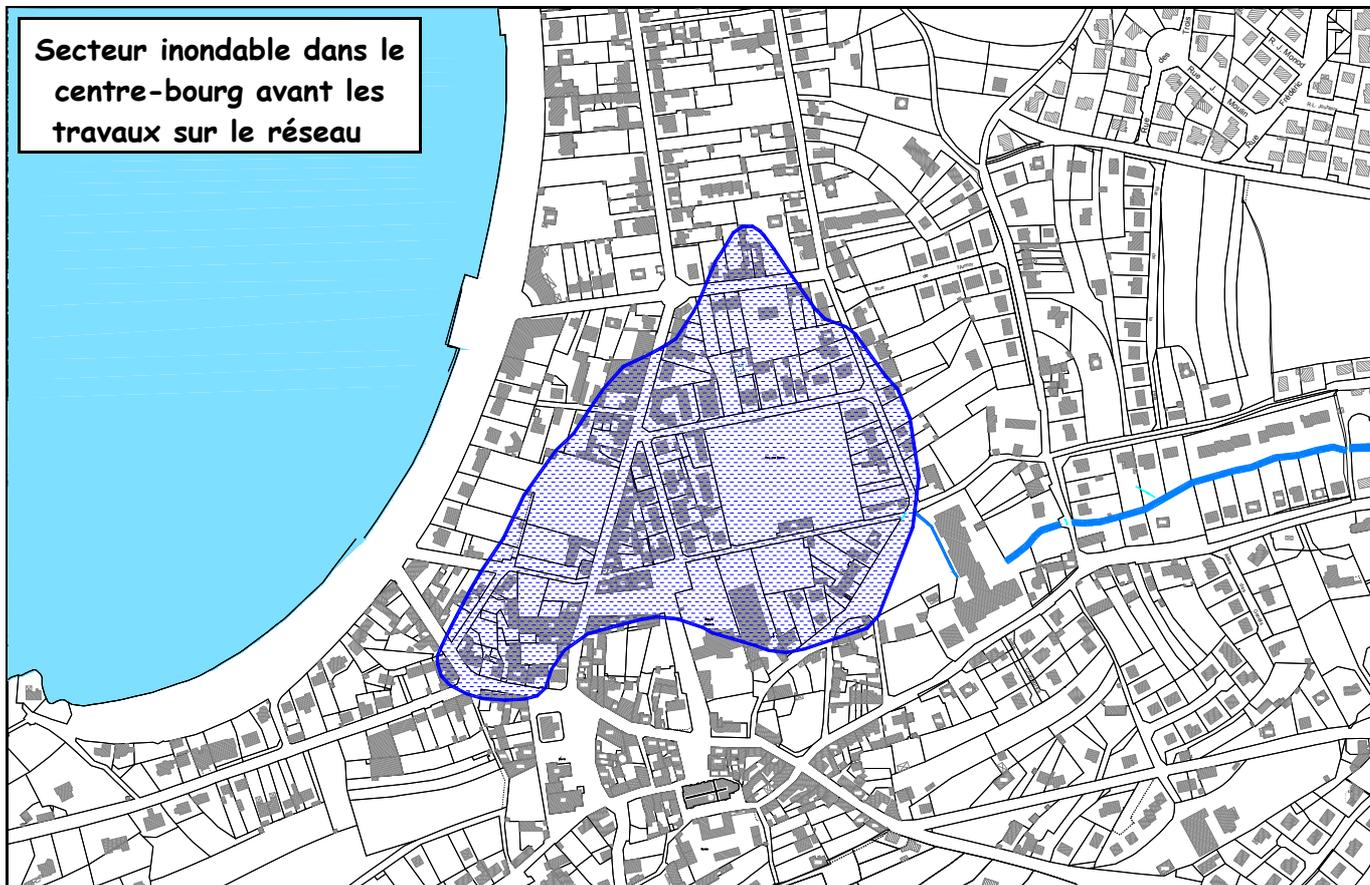
Une étude de l'évolution des rivages de la Baie de Saint-Brieuc (de Treveneuc à Plurien) réalisée en 1995 dans le cadre du schéma de mise en valeur de la mer analyse l'évolution des secteurs littoraux les plus sensibles du littoral d'Erquy. Ses conclusions sont les suivantes :

- plage de Saint-Pabu : enrochements protégeant la route, risque d'érosion limité sauf sur le secteur dunaire à protéger.
- plage de Caroual : problèmes d'érosion au sud-ouest (éboulements de la falaise, fragilité du cordon dunaire), pas de risque pour les secteurs urbanisés protégés par un ouvrage longitudinal continu.
- plage du bourg : bonne protection des houles, stabilisation du trait de côte grâce aux ouvrages de protection. Pas de problèmes d'érosion, excepté pour les falaises fragilisés par l'exploitation des carrières.
- cap d'Erquy : les plages situées à l'est du Cap sont exposées aux houles dominantes de secteur nord-ouest, la plage du Lortuais est protégée par un cordon de galets. Les travaux de protection des dunes ont été efficaces, ils ont permis une reconstitution et une stabilisation du massif dunaire. La plage du Portuais est assez sensible à l'érosion marine (protection par un cordon dunaire discontinu et forte pression touristique), les aménagements assurant toutefois une protection efficace du site.
- plage du Guen : espace dunaire en grande partie urbanisée, la proximité des habitations par rapport à la mer a nécessité la mise en place d'enrochements de protection. La protection des dunes devra être poursuivie pour permettre leur végétalisation et leur stabilisation.
- ancienne carrière de la Fosse Eyrand : recul très important du trait de côte, une protection lourde semble nécessaire sur ce secteur.
- plage du petit Rouvrais : recul rapide constaté sur sa partie ouest, nécessité de transférer des galets prélevés à l'ouest de l'obstacle rocheux.

* **Submersion marine** : ce phénomène est dû à la conjonction d'une crue et d'une forte dépression lors de tempête, engendrant des débordements dans les zones basses situées en arrière du trait de côte, les estuaires et les ports. Le secteur concerné se trouve au droit de la plage du bourg, au nord du coeur historique d'Erquy.



Ces inondations se produisaient régulièrement en période de pluies intenses. Compte tenu de la mise en charge du ruisseau du Val et de l'ancien réseau unitaire par la mer, des pluies, non exceptionnelles, mais coïncidant avec des marées hautes, pouvaient également conduire à des inondations. Enfin, des marées hautes exceptionnelles pouvaient, même sans pluie, générer des inondations des points bas de l'agglomération desservis par l'ancien réseau unitaire rue Foch, rue des Patriotes, rue du Terrain des Sports.



Afin de lutter contre ce phénomène, la commune a réalisé en 1995 un schéma directeur d'assainissement qui définit les grandes orientations à mettre en oeuvre, avec la mise en place d'un réseau de collecte et de transfert des eaux pluviales, et la réalisation de bassins de retenue à l'aval des zones urbanisables, avant rejet au milieu recepateur (ruisseau du Val).

Depuis, la collectivité a engagé une partie du programme de travaux, notamment le renforcement de capacité du busage du ruisseau du Val (pose d'un ovoïde - linéaire 450 m) et la pose de clapets sur les exutoires. **Ceci a fortement réduit le risque d'inondation dans le centre d'Erquy.** Cependant, le réseau unitaire très profond demeure insuffisamment dimensionné.

En 2004, une nouvelle étude hydraulique a été réalisée avec 3 objectifs :

- actualisation du dimensionnement des ouvrages suite aux nouveaux projets d'urbanisation et aux modifications du réseau initial
- étude du dimensionnement et du fonctionnement des bassins tampons avant rejet dans le ruisseau du Val.
- définition d'une stratégie de rejet minimisant les impacts sur le milieu marin.

Les conclusions de cette étude et les incidences sur le PLU figure dans la deuxième partie du rapport de présentation (présentation et justification du projet) au chapitre sur l'environnement.

2.5. Le patrimoine archéologique :

Erquy possède 77 sites archéologiques localisés avec précisions et devant être pris en compte par le PLU. Leur repérage cartographique figure à la page suivante. Ces sites entraînent des servitudes souhaitées par le Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, avec 2 degrés différents :

1. Zone archéologique sensible sur laquelle tout projet d'aménagement devra être examiné pour avis par le Conservateur Régional de l'Archéologie en application de l'article R.111-3-2 du Code de l'Urbanisme et du Décret 86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme.
2. Site archéologique dont l'intérêt scientifique ou l'état de conservation justifie la préservation. Doit être évité par tout projet d'aménagement et placé en zone non constructible (N) au PLU.

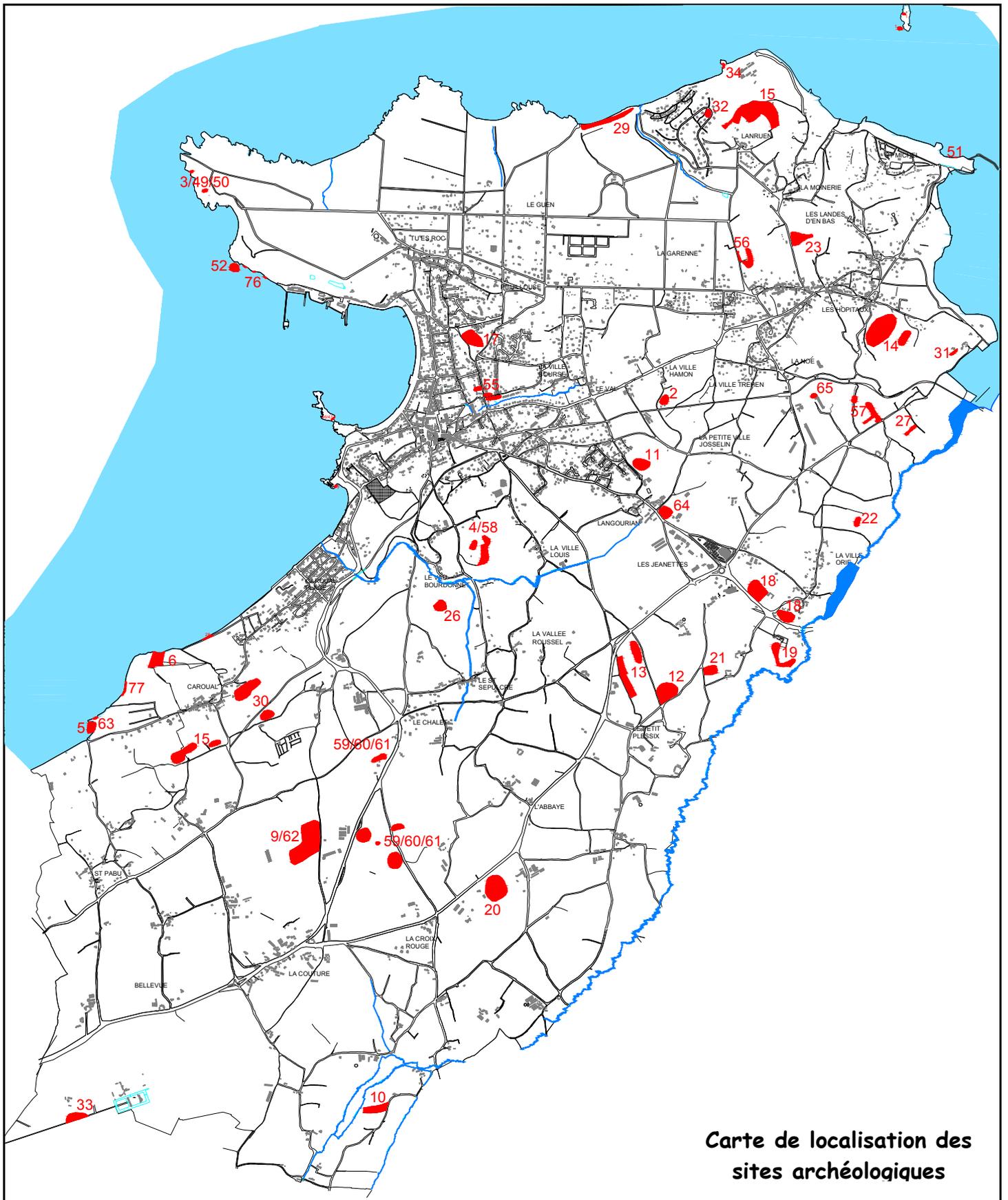
La très grande majorité des 77 sites sont définis avec le degré de protection n°1, ils ne nécessitent donc pas un classement en zone N (Naturelle). Seul celui du camp de César et du fossé Vatuélan sur le cap d'Erquy, ainsi que celui du Dolmen de la Ville Hamon imposent une protection réglementaire forte du PLU (classement en zone N).

Cependant, des découvertes de nature archéologique sont susceptibles d'être effectuées par ailleurs, en particulier au cours de travaux. Il est donc indispensable de protéger ce patrimoine. Pour cette raison, c'est le décret de la loi du 5 février 1986 réglementant en particulier les découvertes fortuites qui doit s'appliquer :

“ Lorsqu'une opération, des travaux ou des installations soumis à l'autorisation de lotir, au permis de construire, au permis de démolir ou à l'autorisation des installations et travaux divers prévus par le Code de l'Urbanisme peuvent, en raison de leur localisation et de leur nature, compromettre la conservation ou la mise en valeur de vestiges ou d'un site archéologique, cette autorisation ou ce permis est délivré après consultation du Conservatoire Régional de l'Archéologie”.

L'article R 111-3-2 du Code de l'Urbanisme précise que **« le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques”.**

Ces sites sont localisés sur la carte de la page suivante, ainsi que sur le plan de zonage du PLU.



D.R.A.C. BRETAGNE
Service régional de l'archéologie



Liste des sites archéologiques

lundi 03 janvier 2005

ERQUY

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono debut	Chrono fin	Vestiges	Parcelles	Protection
1	ILOT SAINT-MICHEL	Paléolithique	Paléolithique	niveau d'occupation occupation	2001 :A1.9.;D.P.M.;	1
2	LA VILLE-HAMON	Néolithique	Néolithique	dolmen	1982 :C1.213.;C1.214.;C1.812.;C1.813.;C1.814a;	Classement MH
3	CAP D'ERQUY	Age du fer	Age du fer	éperon barré	1982 :AE.1.;AE.10.;AE.2.;AE.3.;AE.4.;AE.5.;AE.6.;AE.7.;AE.70.;AE.71.;AE.72.;AE.73.;AE.74.;AE.75.;AE.76.;AE.77.;AE.78.;AE.79.;AE.80.;AE.81.;AE.82.;AE.83.;AE.84.;AE.85.	Classement MH
4	LE CHAMP DE LA MARE	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :C2.689.;C2.697.;C2.699.;	Pour information
5	ST PABU	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	1982 :F2.188.;F2.189.;	1
6	POINTE DE LA PLAGE DE CAROUAL	Paléolithique ancien	Paléolithique moyen	occupation	1982 :F2.214.;F2.215.;	Pour information
7	LA ROCHE JAUNE	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	1982 :AK.101.;DOMAINE;MARITI;ME;PUBLIC;	Pour information
8	POINTE DE LA HOUSSAYE	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	niveau d'occupation	Non cad;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
-2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

8	POINTE DE LA HOUSSAYE	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	Non cad;	1
9	LA LONGERAI	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :D5.842.;D5.843.;D5.845.;D5.847.;D5.875.;D5.876.;	1
10	LA FRANCHISE	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :E3.577.;E3.578.;	1
11	BELLEVENT	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :C1.257.;C1.258.;C1.259.;C1.260.;C1.261.;C1.265.;	1
12	LA CHAMBRE	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :B4.763.;B4.798.;	1
13	LES LANDES BEUVES	Néolithique	Néolithique	occupation	1965 :D1.62.;D1.67.;D1.68.;D1.924.;D1.933.;D1.934.;D1.939.;	1
14	BEAUMONT	Age du fer	Gallo-romain	occupation	1982 :B2.241.;B2.246.;	1
15	LA HAZAIE	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :F2.550.;F2.611.;F2.612.;F2.613.;F2.614.;F2.615.;F2.666.;	1
16	LA FOSSE EYRAND	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :AB.29.;AB.30.;AB.38.;AB.39.;AB.40.;	1
17	LES PRES BIARD	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :A4.767.;A4.770.;A4.771.;	1
18	QUELARD	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :1982.;B3.1159.;B4.1221.;	1
19	LA PETITE VILLE ES MARES	Age du fer	Gallo-romain	occupation	1982 :B4.1183.;B4.734.;	1
20	LES LANDES	Néolithique	Néolithique	occupation	1982 :1982.;D3.1207.;D4.1123.;	1
21	LA GRANDE VILLE ES MARE	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :B4.766.;	1
22	QUERBET	Néolithique	Néolithique	occupation	1964 :B3.1114.;B3.1115.;B3.481.;B3.482.;B3.483.;B3.484.;B3.508.;B3.509.;B3.510.;B3.511.;B3.515.;B3.516.;B3.611.;B3.612.;B3.613.;B3.614.;B3.615.;B3.616.;B3.618.;B3.619.;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
 -2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

23	CLOS DE LA MOINERIE	Néolithique	Néolithique		occupation	1982 :A2.105.;A2.106.;A2.314.;	1
24	SAINT-MICHEL	Gallo-romain	Gallo-romain		Non loc;		Pour information
25	EGLISE	Gallo-romain	Gallo-romain		colonne (élément de) occupation	Non loc;	Pour information
26	LE VAU BOURDONNET	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée		enclos	1982 :F1.61.;F1.62.;F1.63.;F1.64.;	1
27	QUEBERT	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée		occupation souterrain	1982 :B2.315.;	Pour information
28	CAROUAL	Age du fer	Gallo-romain		occupation	1982 :F2.350.;F2.351.;F2.352.;	1
29	PLAGE DU GUEN	Age du fer	Age du fer		niveau d'occupation occupation	1982 :AB.114.;	1
30	VILLAGE DE CAROUAL	Néolithique	Néolithique		occupation	1982 :F2.297.;F2.312.;F2.919.;F2.920.;	1
31	LA VALLEE DENIS	Gallo-romain	Gallo-romain		occupation	1982 :B2.280.;	1
32	DOMAINE DE LANRUEN	Gallo-romain	Gallo-romain		occupation	1982 :AB.184.;AB.185.;F2.613.;	Pour information
33	LA METAIRIE	Gallo-romain	Gallo-romain		occupation	1965 :F2.228.;F2.229.;	1
34	LA FOSSE EYRAND	Age du fer	Age du fer		niveau d'occupation	1982 :AB.182.;AB.20.;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
-2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

34	LA FOSSE EYRAND	Age du fer	Age du fer	occupation	1982 :AB.182;AB.20.;	1
35		Age du bronze	Age du bronze		Non loc;	Pour information
36	RUE DE L'EGLISE	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	NON CAD;	Pour information
37		Gallo-romain	Gallo-romain	villa	1982 :AI.611.;AI.613.;	Pour information
38		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée		NON LOC;	Pour information
39		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	funéraire	NON CAD;	1
40		Néolithique	Néolithique		NON LOC;	Pour information
41		Néolithique	Néolithique		Non loc;	Pour information
42		Néolithique	Néolithique		NON LOC;	Pour information
43	EGLISE PAROISSIALE	Moyen-âge	Moyen-âge	église	1982 :AI.371.;	1
44	LES BOUCHES D'ERQUY	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	CAD;NON;	Pour information
45	PLAGE DE CAROUAL	Paléolithique ancien	Paléolithique ancien		CAD;NON;	Pour information
46	POINTE DE LA HOUSSAYE	Paléolithique	Paléolithique	occupation	1982 :AK.1;	1
47	POINTE DE LA HOUSSAYE 2	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	dépotoir	1982 :AK.1.;	Pour information
48	ILOT SAINT-MICHEL	Moyen-âge	Moyen-âge	pêcherie	2001 :A1.9;D.P.M	Pour information

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
 -2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

49	Mésolithique	Mésolithique	Mésolithique	occupation	1982 :AE.79.;	1
50	Mésolithique	Mésolithique	Mésolithique	occupation	1982 :	1
51	Age du bronze	Age du fer	Age du fer	occupation	1999 :DPM;	1
52	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	1999 :DPM;	Pour information
53	Age du bronze	Age du fer	Age du fer	amas coquillier occupation	2001 :A1.9.;D.P.M.;	1
54	Age du fer	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :C1.257.;C1.258.;C1.259.;C1.260.;C1.261.;C1.265.;	1
55	Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	habitat	1982 :AH.110.;AH.111.;AH.116.;AH.297.;AH.309.;AH.324.;AH.90.;A1.190.;A1.45.;A1.568.;A1.569.;A1.98.;C1.1.;	1
56	Age du fer	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :A2.340.;A2.344.;A2.347.;A3.342.;A3.343.;A3.349.;	1
57	Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :B2.1022.;B2.1026.;B2.332.;B2.337.;B2.338.;B2.341.;B2.342.;B2.343.;B2.344.;B2.364.;B2.374.;	1
58	Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1979 :C2.689.;C2.692.;C2.693.;C2.694.;C2.697.;C2.699.;	1
59	Néolithique	Néolithique	Néolithique	occupation	:D4.540.;D5.1146.;D5.1147.;D5.1148.;D5.1149.;D5.1193.;D5.1279.;D5.1297.;D5.1311.;D5.1313.;D5.811.;D5.812.;D5.840.;D5.841.;D5.842.;D5.843.;D5.844.;D5.845.;D5.846.;D5.847.;D5.849.;D5.853.;D5.855.;D5.873.;D5.875.;D5.876.;D5.877.;D4.540.;D5.1146.;D5.1147.;D5.1148.;D5.1149.;D5.1193.;D5.1279.;D5.1297.;D5.1311.;D5.1313.;D5.811.;D5.812.;D5.840.;D5.841.;D5.842.;D5.843.;D5.844.;D5.845.;D5.846.;D5.847.;D5.849.;D5.853.;D5.855.;D5.873.;D5.875.;D5.876.;D5.877.;	1
60	Gallo-romain	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1279;D5.1297;D5.1311;D5.1313;D5.811.;D5.812.;D5.840.;D5.841.;D5.842.;D5.843.;D5.844.;D5.845.;D5.846.;D5.847.;D5.849.;D5.853.;D5.855.;D5.873.;D5.875.;D5.876.;D5.877.;	1
61	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	Haut moyen-âge	occupation	1279;D5.1297;D5.1311;D5.1313;D5.811.;D5.812.;D5.840.;D5.841.;D5.842.;D5.843.;D5.844.;D5.845.;D5.846.;D5.847.;D5.849.;D5.853.;D5.855.;D5.873.;D5.875.;D5.876.;D5.877.;	1
62	Age du fer	Gallo-romain	Gallo-romain	fossé	1982 :D5.1193.;D5.811.;D5.812.;D5.813.;D5.814.;D5.815.;D5.817.;D5.842.;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
 -2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

62	LA LONGUE RAIE	Age du fer	Gallo-romain	occupation organisation du territoire	1982 :D5.1193;D5.811.;D5.812.;D5.813.;D5.814.;D5.815.;D5.817.;D5.842.;	1
63	PLAGE DE SAINT PABU I	Age du fer	Age du fer	niveau d'occupation occupation	1982 :F2.189.;F2.191.;	1
64	LANGOURIAN	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :B4.1503;	1
65	LA VILLE ES RENAI	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :B2.384.;B2.385.;	1
66	LES LANDES BEUVES	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1965 :D1.62.;D1.67.;D1.68.;D1.924.;D1.933.;D1.934.;D1.939.;	1
67	LA HAZAIE	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :F2.550.;F2.611.;F2.612.;F2.613.;F2.614.;F2.615.;F2.666.;	1
68	LA FOSSE EYRAND	Age du fer	Gallo-romain	occupation	1982 :AB.29.;AB.30.;AB.38.;AB.39.;AB.40.;	1
69	LA FOSSE EYRAND	Moyen-âge	Moyen-âge	occupation	1982 :AB.29.;AB.30.;AB.38.;AB.39.;AB.40.;	1
70	QUELARD	Age du fer	Gallo-romain	occupation	1982 :1982.;B3.1159;B4.1221;	1
71	LES LANDES	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :1982.;D3.1207;D4.1123;	1
72	LES LANDES	Moyen-âge	Moyen-âge	occupation	1982 :1982.;D3.1207;D4.1123;	1
73	QUERBET	Age du fer	Age du fer	occupation	1982 :B3.1114;B3.1115;B3.481.;B3.482.;B3.483.;B3.484.;B3.508.;B3.509.;B3.510.;B3.511.;B3.515.;B3.516.;B3.611.;B3.612.;B3.613.;B3.614.;B3.615.;B3.616.;B3.618.;B3.619.;	1
74	CLOS DE LA MOINERIE	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :A2.105.;A2.106.;A2.314.;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive
 -2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

75	VILLAGE DE CAROUAL	Gallo-romain	Gallo-romain	occupation	1982 :F2.297.;F2.312.;F2.919.;F2.920.;	1
76	LA CRIEE	Paléolithique	Paléolithique	occupation	1982 :AE.138.;	Pour information
77	PLAGE DE SAINT PABU II	Paléolithique moyen	Paléolithique moyen	occupation	1982 :F2.211.;	1

-1=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive

-2=Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.